

# La Tribune

Vendredi

SHERBROOKE

3 novembre 1989

80<sup>e</sup> ANNÉE — No 218

(WEEK-END: 1,00\$) 0,50¢

Domicile: 2,85\$ par semaine.

L'EXCELLENCE  
**HONDA**  
L'AMLDENIS  
et son équipe  
**HONDA**  
Vente et service  
7, rue Queen, Lennoxville, 565 1376

PAS D'APPEL B8

Allan Gosset pourra réintégrer la police de la CUM



Le policier Allan Gosset

DÉCHETS A5

Deux citoyens de Stukely-Sud poursuivis

GRANADA A2

Un investisseur serait prêt à déposer une offre d'achat



La façade rénovée du Granada.

LAC-MÉGANTIC A7

Québec débloque 3 475 000 \$ pour agrandir l'hôpital

COMMERCE B7

Ouverture le dimanche réclamée au moins dans les régions favorables

HOCKEY D1

Le Canadien s'incline 4 à 3 face aux Sabres... et les Rangers écrasent les Nordiques 6 à 1

MÉTÉO A2

(307<sup>e</sup> jour de l'année)

Pluie: -5 à 4 C  
Lever du soleil: 6h29  
Coucher du soleil: 16h32  
Demain: nuageux

Après 12 ans à l'emploi de la municipalité de Richmond

## Congédié parce qu'il ne réside plus dans la ville

François GOUGEON Richmond

«Je ne sais pas si c'est de la discrimination ou un geste politique mais je sais qu'aujourd'hui, après 12 ans à l'emploi de la Ville de Richmond, je me retrouve sur le chômage!»

Non sans raison, Bruno Pageau était encore tout secoué hier par les événements expliquant son récent congédiement du poste permanent qu'il occupe depuis le 8 avril 1977 au sein de la Ville de Richmond: une clause de la convention signée par son syndicat affilié à la CSN interdit aux employés municipaux de demeurer à l'extérieur des limites de la municipalité.

Bien que d'autres fonctionnaires municipaux habitent à l'extérieur de Richmond, dont le président du syndicat, Denis Asselin, la mesure ne s'applique pas pour eux, car elle a été adoptée après leur embauche. M. Asselin, comme les autres cas du genre à la Ville de Richmond, jouit de droits acquis.

Chalet rénové

Pourtant, M. Pageau a témoigné hier, dans une entrevue accordée à La Tribune, que ce n'est pas par bravade à l'endroit du conseil municipal de Richmond qu'il a passé outre à l'obligation de demeurer dans la municipalité.

«Je connaissais l'existence de la clause sur le lieu de résidence. J'ai pu savoir qu'elle a été mise là pour s'assurer de la présence des employés affectés au déneigement, à l'hiver. Mais si ma famille et moi avons décidé de quitter notre logement de la rue Ball, à Richmond, pour nous installer dans notre chalet de Saint-Félix-de-Kingsey, que j'ai construit il y a 10 ans et que j'ai transformé en résidence au fil des ans, c'est à cause de l'impossibilité de vendre cet emplacement à l'extérieur. J'ai tenté sans

## Un poste payant!

Montréal (PC)

Il arrive parfois que la vie nous réserve des coïncidences à peine croyables. Le tirage du Lotto 6/49 de samedi dernier en est un bon exemple.

On se rappellera qu'un des gros lots de 3,5 millions \$ avait été remporté par Mme Martine Pearson, de Saint-Antoine-des-Laurentides, qui travaillait comme apparitrice au Cégep de Saint-Jérôme.

Or, voilà que le second gagnant québécois d'un gros lot de 3,5 millions \$ a réclamé son prix à son tour hier. Il s'agit de M. Robert Jean, de Saint-Jérôme, en préretraite depuis le 9 octobre dernier.

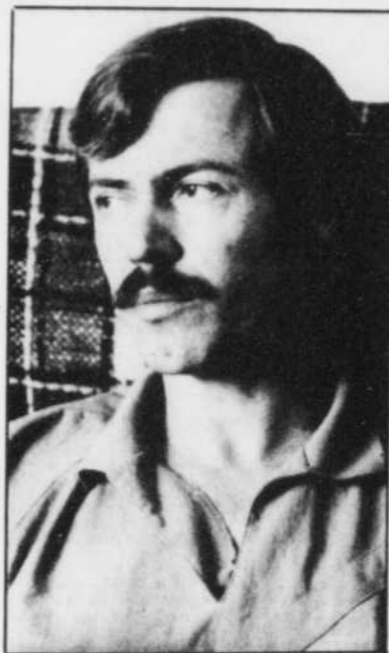
Avant de prendre sa retraite, M. Jean était lui aussi appariteur au Cégep de Saint-Jérôme et c'est justement l'autre gagnante, Martine Pearson, qui l'a remplacé lorsqu'il a quitté son emploi.

Tous deux avaient gagé séparément la combinaison gagnante et ont réclamé chacun leur part de 3,5 millions \$ du tirage du 28 octobre dont le gros lot était de 14 millions \$.

Aucun des deux ne savait que l'autre avait joué la combinaison gagnante 1, 14, 28, 36, 47 et 49, et dans les deux cas ce sont des combinaisons personnelles.

C'est par le biais des journaux que M. Jean a constaté avec stupéfaction que sa remplaçante au cégep touchait elle aussi une partie du gros lot. Par ailleurs, les mises gagnantes ont été jouées à deux endroits différents.

Comme Mme Pearson a décidé de quitter son emploi, le cégep devra à nouveau combler le poste, mais il y a fort à parier que les postulants seront nombreux à se bousculer pour cet emploi si chanceux.



Bruno Pageau

succès pendant deux ans de trouver un acheteur pour la résidence de Saint-Félix. J'ai même mis ça dans les mains d'un agent d'immeuble mais ça n'a pas marché. Je ne suis quand même pas un millionnaire pour maintenir deux résidences», s'est exclamé avec désespoir le jeune chef de famille de 33 ans, père de trois enfants et montrant les documents prouvant sa bonne foi.

Résolution du conseil

M. Pageau, qui travaillait comme concierge, raconte avoir avisé son employeur, au début de juin dernier, de sa difficulté de se départir de sa propriété de Saint-Félix-de-Kingsey et de son intention d'y emménager dès l'automne.

Malgré l'avis de ses supérieurs lui rappelant la clause sur le lieu de résidence, il ne se doutait pas un instant qu'à peine son déménagement complet, le conseil municipal, par l'entremise d'une proposition des conseillers Georges-Henri Poulin et Daniel Ménard, adopterait à l'unanimité une résolution officialisant son congédiement immédiat.

Il a reçu la lettre le 27 octobre. «Je ne m'attendais jamais à cela. J'aurais pensé qu'on aurait pu s'entendre

pour que j'habite à Saint-Félix-de-Kingsey le temps de trouver un acheteur et que je revienne à Richmond... On dirait que ça n'a pas l'air de le déranger à la Ville d'enlever le gagnant à un père de famille. Mais je suis convaincu que ce ne serait jamais arrivé sous d'anciens conseils municipaux. C'est pour ça que je trouve leur affaire pas mal politique», lance M. Pageau, tout en affirmant posséder un bon dossier de travail et avoir toujours fait en sorte de maintenir des rapports harmonieux avec ses employeurs, dont son supérieur immédiat, le secrétaire Gilles Ducharme.

Pas de recours

Si Bruno Pageau tâche de ne pas trop se laisser aller au découragement, en espérant qu'il pourra trouver autre chose car il n'a jamais connu le chômage, sa femme, Johanne Dunn, est plus inquiète. La mère de famille, à l'emploi de Chaussures HH Brown, mais présentement en congé de maternité pour s'occuper de son dernier né âgé d'à peine un an, ne sait pas trop de quoi l'avenir sera fait, maintenant que la famille s'apprête à vivre de prestations d'assurance-chômage.

Pendant ce temps, l'ancien employé municipal de Richmond ignore quelle démarche entreprendre. Depuis l'avis qu'un avocat de Drummondville lui a fait parvenir, il ne voit guère de possibilité de contester la décision du conseil municipal: l'homme de loi a en effet conclu que comme la politique du lieu de résidence est dûment inscrite dans la convention collective régissant les employés syndiqués, cela crée une clause contractuelle du travailleur envers son employeur.

Et s'il n'a pas frappé à la porte de son syndicat, à qui il a pourtant toujours payé ses cotisations pour le défendre en cas de pépin, c'est justement à cause de l'existence de cette clause.

## La Commission des droits avoue son impuissance A4



Pour respecter l'échéancier révisé qui prévoit l'ouverture du nouveau pont Aymer au centre-ville de Sherbrooke le 10 novembre, les travailleurs mettent les bouchées doubles et seront même sur le chantier cette fin de semaine.

## Si tout va, le nouveau pont ouvre dans une semaine A3

AVORTEMENT

## Le projet de loi sera «raisonnable»

— Mulroney

Marie TISON Ottawa (PC)

Le projet de loi sur l'avortement que le gouvernement conservateur déposera ce matin sera modéré et raisonnable.

C'est ce qu'a promis hier le premier ministre Brian Mulroney, à l'issue de la période des questions.

«C'est un projet de loi raisonnable, une prise de position modérée pour un pays moderne, a-t-il déclaré. C'est le fruit d'énormément de réflexion et de travail.»

Il a cependant ajouté que le projet de loi ne satisfiera probablement pas tout le monde.

«C'est un sujet sur lequel l'unanimité est impossible, a-t-il affirmé. Mais il faut faire preuve de leadership, et nous allons passer à l'action.»

Cour suprême

La Cour suprême a invalidé la disposition du Code criminel limitant l'avortement le 28 janvier 1988, dans son jugement sur la cause Morgentaler. Le plus haut tribunal du pays avait statué que l'article 251 du Code criminel violait le droit de la mère à la sécurité de sa personne, tel que garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Depuis, aucune loi ne régit l'avortement au Canada. Au cours de l'été 1988, le gouvernement conservateur a présenté aux députés trois options qui auraient pu constituer la base d'un projet de loi. Une première option favorisait les droits de la mère, une deuxième, les droits du fœtus, et la dernière était située à peu près entre les deux. Cependant, aucune n'a obtenu l'appui d'une majorité de députés.

«Ce sera un projet de loi du gouvernement, et les ministres seront solidaires», a affirmé le ministre de la Justice, Doug Lewis.

Ni M. Lewis, qui déposera le projet de loi ce matin, ni M. Mulroney n'ont voulu révéler le contenu de cette législation.

Le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur Jean Charest a cependant laissé entendre que les dispositions envisagées prendront place dans le Code criminel, et non pas dans la Loi sur la santé nationale, comme il avait été suggéré.

Dans son jugement sur la cause Morgentaler, la Cour suprême avait suggéré de faciliter l'avortement dans les premiers stades de la grossesse, et de le limiter plus tard. La Commission de réforme du droit avait abondé dans le même sens en proposant de restreindre l'avortement après la 22<sup>e</sup> semaine.

Cependant, hier, les spéculations tournaient plutôt autour d'une loi uniforme, ne permettant l'avortement que pour des raisons de santé. Une telle législation serait plus ou moins généreuse, selon qu'elle prendrait en considération ou non la santé mentale et le bien-être de la mère.

L'ancienne loi ne permettait l'avortement que lorsque la santé ou la vie de la mère était en danger. C'était un comité thérapeutique de trois médecins qui devait statuer à ce sujet.



## Prix du Québec: la bourse a doublé

Photo de famille pour les six lauréats des prestigieux Prix du Québec, qui ont été décernés hier pour l'année 1989. De gauche à droite, sur la rangée arrière: Claude Tousignant (arts visuels) et Jean-Éthier Blais (littérature). À l'avant, dans le même ordre: Gérard Bergeron (sciences humaines), Jacques Leblanc (sciences de la nature), Jeanne Renaud (arts d'interprétation) et Denys Arcand (cinéma). Un reportage en page D8.

Commencez l'hiver les deux pieds dans le sable de la Floride!

À l'achat d'une INTEGRA ou LEGEND 89-90 obtenez

1 PAIRE DE BILLETS D'AVION POUR LA FLORIDE

Oui, en 1990, le meilleur achat on le fait chez

PRÉCISION ACURA



4900, boul. Bourque  
Rock Forest  
564-8909

# Un investisseur s'intéresserait au Granada

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Un investisseur de Granby s'apprête à déposer une offre d'achat pour le théâtre Granada de Sherbrooke, en vue d'en faire une salle de spectacle, assortie d'une formule discothèque.

Ce dernier pourrait rouvrir le théâtre de la rue Wellington nord vers le mois de février ou mars.

Le Granada, en vente depuis le mois de mai dernier au prix de 850 000 \$, est la propriété de Gestion Norcadev, de Longueuil, qui en fait la restauration.

Le vice-président à l'administration de cette firme, Jacques Plante, refuse de faire tout commentaire sur

les négociations en vue de la vente du théâtre.

Il n'a pas voulu confirmer ou infirmer l'existence d'un investisseur de Granby, soulignant toutefois que des pourparlers se font avec deux groupes distincts.

M. Plante dit souhaiter que cette salle trouve preneur le plus tôt possible afin de lui redonner vie, ajoutant que Gestion Norcadev ne peut ni ne veut gérer le Granada à distance.

Parallèlement, le Comité des équipements culturels de la Ville de Sherbrooke attend le résultat de l'étude sur la rentabilité et les utilisations possibles du théâtre, ce qui devrait venir d'ici deux ou trois semaines, a indiqué le conseiller Laurier Custeau, chargé du dossier culturel.

Cette étude, réalisée par le ministère des Affaires culturelles, permettra de déterminer s'il serait avantageux pour la Ville d'acquiescer le Granada et de l'intégrer à ses installations culturelles.

De l'avis de M. Custeau, toutefois, si le théâtre Granada était vendu à un investisseur privé avant que la Ville ne prenne une décision, «on ne pleurerait pas».

«Étant donné qu'on étudie les équipements culturels, on voulait étudier aussi le Granada», a déclaré M. Custeau, soulignant que dans l'éventualité où Sherbrooke déciderait d'acquiescer le théâtre, et pourrait le faire, «à ce moment-là on saura exactement ce que ça coûte».



L'édifice du Granada, rue Wellington Nord.

## FAITS DIVERS

### Plongeon de 25 pieds d'un policier motard

SHERBROOKE — «J'ai subi une opération au poignet droit; j'ai des bleus partout, la jambe et le pied gauches enflés, un bon mal de dos; je ne peux pas marcher pour le moment... mais je suis chanceux de m'en tirer comme ça!»

On ne peut pas tout avoir dans la vie. Mais la chance, c'est déjà pas mal.

Le policier motard Marc Bérubé, âgé de 38 ans, de la Police municipale de Sherbrooke, arrive de loin. D'un plongeon de 25 pieds par-dessus une voiture à laquelle sa motocyclette de patrouille est restée accrochée.

gauche sur la rue Court, en coupant le coin.

«Je n'ai jamais pu prévoir cette manœuvre une seconde. Je me rappelle avoir vu le côté de la voiture, j'ai volé dans les airs, j'ai vu l'asphalte arriver. Je m'en rappelle jusque là.»

Un témoin indépendant a porté secours au policier. Il a alerté le quartier général en se servant du radio-émetteur de la moto. Il a confirmé que l'automobiliste n'avait pas cédé le droit de passage au motocycliste.

«Dans le fond, c'est peut-être heureux que la manœuvre du conducteur ait été imprévisible, sinon j'aurais sans doute tenté quelque chose pour l'éviter et c'aurait pu être pire.»

Transporté au Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul, il y a été opéré le lendemain pour recevoir son congé le même soir, c'est-à-dire moins de 24 heures après l'accident.

«C'était une mauvaise blessure dans l'articulation; on a dû me mettre deux tiges de métal.»

### Cavalier désarçonné

La convalescence durera probablement six semaines, le plâtre, quatre à cinq semaines. La moto, c'est terminé pour l'année 1989 mais n'allez pas croire que le policier motard a pris sa retraite... de motard. Il laisse le côté retraite à son sergent, Normand Mercier. «J'ai hâte au printemps prochain. Je n'ai pas peur. Je suis comme un cavalier qui a été désarçonné.»

Même après 17 ans de carrière policière, témoin de dizaines d'accidents avec blessures, même après une mort pas si lointaine d'un autre policier motard, Marc Bérubé ne veut pas rester désarçonné.

Un peu comme les phrases cinglantes des Galarneau, la famille de L'Heritage... dans la vie, si on ne veut pas rester là, il faut avancer, à cheval ou même en moto. C'est de même, parce que c'est de même!



Le policier Marc Bérubé

L'accident s'est produit mardi soir, juste après l'opération Sécurité-Joie de l'Halloween, à laquelle il a participé en compagnie de ses autres compagnons-motards et patrouilleurs du service.

### Virage

Il circulait rue Dufferin, à un kilomètre tout au plus du quartier général, sa destination. Un automobiliste, distraît ou pressé, circulait en sens inverse puis, sans avertissement, amorçait une manœuvre de virage à



Le conducteur a subi de légères blessures.

### Blessé dans une embardée sur la 410

SHERBROOKE — Un automobiliste a subi de légères blessures quand sa camionnette a quitté la route 410, à la hauteur de l'entreprise Tie Communications, vers 12h45 hier, pour s'immobiliser dans un fossé.

M. Pier Denis, âgé de la quarantaine, de Sherbrooke a été secouru par les policiers et les ambulanciers. Il a été transporté à l'hôpital pour examens et traitements, s'il y avait lieu.

C'est à la suite d'un malaise que le conducteur aurait perdu la maîtrise de son véhicule.

La Sûreté du Québec de Sherbrooke a dépêché un patrouilleur sur les



Photo La Tribune par Stéphanie Lemire

Moisson Estrie a procédé hier au lancement de sa première levée de fonds, visant une récolte de 20 000 \$. Sur la photo, de gauche à droite, Bertin Saint-Amand, directeur du marketing à LA TRIBUNE et représentant du co-président d'honneur de la campagne, Jean-Guy Dubuc, président du journal, Mgr Marc-André Poulin, représentant du co-président Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, François Dubé, président de Moisson-Estrie, Gilles Duquette, directeur général de la banque alimentaire, et André Mercier, animateur de la conférence de presse.

## Moisson Estrie veut récolter 20 000 \$

Lise OUELLETTE

Sherbrooke

Moisson Estrie, une banque alimentaire au service des gens qui souffrent de la faim dans notre région, a besoin dans les semaines à venir d'une récolte de 20 000 \$ pour poursuivre son œuvre.

A cet effet, le jeune organisme fondé par Caritas-Sherbrooke en avril 1988, a lancé hier sa première campagne de financement, placée sous la co-présidence d'honneur de Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, et de Jean-Guy Dubuc, président de LA TRIBUNE.

Car si la vingtaine de fournisseurs réguliers et les multiples donateurs occasionnels d'aliments contribuent à remplir les réfrigérateurs et congélateurs de Moisson Estrie, il en va autrement de la caisse dont les princi-

aux bailleurs de fonds se montrent moins généreux au fil des mois.

Par exemple, la Ville de Sherbrooke a consenti une subvention de 6000 \$ au début. En 1989, ce support financier a chuté à 1000 \$. «Et la même chose se produit avec les autres niveaux de gouvernement», d'exposer le président François Dubé, à l'issue de la conférence de presse d'hier.

### Cinq fois plus

En contrepartie, signe révélateur de la misère et de la pauvreté dans le milieu estrien, la valeur de la nourriture distribuée par Moisson Estrie a presque quintuplé en 20 mois, passant de 12 600 \$ au cours des trois premiers mois d'opération à 59 400 \$ au cours des trois derniers.

Au total, les aliments redistribués gratuitement aux gens démunis recrutés par des organismes communautai-

res tels que les sociétés Saint-Vincent-de-Paul ou le Groupe d'aide aux familles monoparentales de l'Estrie pour ne mentionner que ceux-là, atteignent la somme de 250 000 \$ jusqu'à présent.

Or, a signalé le président Dubé, tandis qu'une entreprise à but lucratif affichant un taux de croissance équivalent connaîtrait la prospérité, il en va autrement d'une banque alimentaire: plus son «chiffre d'affaires» augmente, plus elle risque de se retrouver «dans le rouge». «A Moisson Estrie, l'achalandage ne constitue pas une source de revenus mais de dépenses, en terme de coûts d'opération plus élevés.»

M. Dubé juge important de permettre à cette tranche du milieu estrien qui fait partie de la «société dite riche et abondante» de se joindre aux généreux fournisseurs de nourriture pour contribuer au maintien de la banque alimentaire.

Lorsque, du 11 au 18 novembre, quelques centaines de bénévoles frapperont aux portes pour vendre 4000 boîtes de biscuits au prix de 5 \$ l'unité, il espère que la réponse sera sympathique et généreuse de façon à combler un besoin primaire de l'individu, celui de manger à sa faim.

Ensuite, jusqu'à Noël, l'offre de boîtes de biscuits se poursuivra dans les endroits publics. «Déjà, nous nous permettons de dire trois fois merci aux gens puisque la valeur de leur don de 5 \$ sera plus que triplée sous forme de nourriture», de conclure M. Dubé.

### «Mission Estrie»

Parlant au nom de Mgr Fortier, présentement en convalescence à la suite de la péricardite dont il a souffert, Mgr Marc-André Poulin a déclaré: «Moisson Estrie devrait s'appeler Mission Estrie car ses gestes sont porteurs de la Bonne Parole et contribuent à l'éveil de la conscience sociale des gens du milieu.»

Mgr Poulin a également rendu hommage à la qualité du service de l'organisme ainsi qu'à son souci de discrétion afin de ne pas mettre à la gêne les individus secourus.

Quant à Bertin Saint-Amand, directeur du marketing à LA TRIBUNE et représentant de M. Dubuc qui était retenu, il a fait remarquer qu'au Québec nous vivons dans une société d'abondance et avons tendance à oublier la pauvreté. A son avis, les médias ont également un rôle à jouer pour favoriser la redistribution aux moins fortunés du surplus de cette abondance.

**loto-québec** Résultats

Tirage du 89-11-01

**649** Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

14-16-20-22-34-42

No complémentaire: 39

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 469 094,10 \$
5/6+ 10	93 276,90 \$
5/6 289	2 468,10 \$
4/6 17 078	80,30 \$
3/6 309 392	10,00 \$

VENTES TOTALES 19 068 435,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 600 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 89-11-04

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**LA PRÉVENTION DU CRIME**

29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 1989

de concert avec vous

ACTI-ON PRÉVENTION

Ministère de la Sécurité publique

**CONFÉRENCE LA TOXICOMANIE CHEZ LES JEUNES**

**GRANBY**  
Conférencier: Pierre Rondeau  
Date: Mardi, le 31 octobre 1989  
Local: Auditorium Polyvalente J.H. Leclerc  
Lieu: 111, rue Simonds sud  
Heure: 19h30

**RICHMOND**  
Conférencier: Pierre Rondeau  
Date: Mercredi, le 1er novembre 1989  
Lieu: Centre Communautaire 820, rue Gouin  
Heure: 19h30

**SHERBROOKE**  
Conférencier: Jean-Pierre Gagné  
Date: Mercredi, le 7 novembre 1989  
Local: 52-101  
Lieu: Collège de Sherbrooke 375, rue Parc  
Heure: 19h30

**MAGOG**  
Conférencier: Pierre Rondeau  
Date: Mardi, le 7 novembre 1989  
Local: Place Publique  
Lieu: École secondaire La Ruche 1255, boul. des étudiants  
Heure: 19h30

Une présentation du Comité Régional de Prévention du Crime de l'Estrie  
40, Dion Bosco sud, Sherbrooke N.B. En collaboration avec la FONDATION JEAN LAPOINTE 6804

## METEO

Montréal (PC)

Voici le bulletin météorologique pour la province de Québec émis par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain, samedi, une perturbation provenant des Grands Lacs et associée à de la neige se retrouve sur le centre du Québec. Des accumulations de 5 à 10 cm sont possibles sur les régions du nord alors que, plus au sud, les précipitations seront plutôt sous forme de pluie ou de neige fondante. Dans le sillage de ce système, une circulation d'air froid du nord-ouest s'établira et les précipitations seront sous la forme de chutes de neige. De plus, les températures chuteront sous les normales saisonnières.

**Estrie:** faible pluie cessant en matinée. Quelques averses et chutes de neige fondante par la suite. Max.: près de 4. Min.: près de -5. Vents modérés. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux.

**Beauce, Trois-Rivières et Drummondville, Québec:** faible neige parfois mêlée de pluie. Max.: près de 4. Min.: près de -6. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige.

**Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal:** quelques chutes de neige fondante. Max.: 2 à 4. Min.: près de -5. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 60 p.c. Demain: des nuages.

**Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin:** nuageux avec quelques chutes de neige. Max.: près de -5. Min.: près de -10. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige.

**Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides:** nuageux avec quelques chutes de neige. Max.: près de 2. Min.: près de -10. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h. Risque de précipitations: 70 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige.

**Lac-St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides:** neige. Accumulation: près de 5 cm et localement jusqu'à 10 cm. Max.: près de 2. Min.: -5 à -7. Vents modérés par moments. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées. Vents.

**Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouki-Matapédia:** faible neige parfois mêlée de pluie. Accumulation: près de 5 cm par endroits. Max.: près de 4. Min.: près de 0. Risque de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec chutes de neige dispersées.

**Ste-Anne-des-Monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc-Forillon:** nuageux. Faible pluie parfois mêlée de neige fondante, débutant en après-midi. Max.: près de 4. Min.: près de 2. Risque de précipitations: 90 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Vents.

**Baie-Comeau, Sept-Îles:** nuageux. Neige débutant en matinée. Accumulation: près de 5 cm. Max.: près de 2. Min.: près de -2. Vents modérés par moments. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Vents.

**Vers le soleil**

Acapulco	22 32	Barbade	28 30
Bermudes	26 28	Brownsville	19 29
Daytona Beach	19 27	Honolulu	19 29
Kingston	26 32	La Havane	26 28
Las Vegas	3 18	Los Angeles	14 29
Mexico	10 26	Miami Beach	22 27
Myrtle Beach	19 22	Nassau	25 30
Orlando	19 28	Palm Springs	11 28
Reno	3 14	San Juan	27 30
Tampa	18 28	Trinidad	23 32
West Palm Beach	21 29		

## INDEX

Arts:	D-5
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-3
Sciences:	B-6
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre en 89:	B-4

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

<b>ADMINISTRATION</b> Jean-Guy Dubuc Président et Éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Francis et administration
<b>RÉDACTION</b> Jean Vigneault Rédacteur en chef Roch Bilodeau Chef éditorial-adjoint Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de quart Denis Messier Directeur des pages sportives
<b>PUBLICITÉ</b> J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Jean-François Rouleau Directeur des ventes
<b>PRODUCTION</b> Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pépin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef presseur
<b>COMPTABILITÉ</b> André Corriveau Chef comptable	Julienne Poulin Gérante du crédit
<b>TIRAGE</b> Jean-Nil Laplante Directeur du tirage	André Custeau Adjoint au directeur
<b>GÉRANTS DE DISTRICT</b> Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michèle Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Jean-Marc Pépin Gaston Pihard Jean-Charles Poulin
<b>EXPÉDITION</b> Michel Doyon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe.  
Enregistrement No 1539.  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reader, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## LA QUOTIDIENNE

048-7467

Quatre des six voies seront accessibles

# Le pont Aylmer ouvre dans une semaine

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Une semaine de la date du 10 novembre prévue pour l'ouverture du pont Aylmer, il semble bien que l'échéancier révisé sera respecté, de sorte que les automobilistes pourront à nouveau franchir la rivière St-François, au centre-ville de Sherbrooke.

Seulement quatre des six voies du pont, cependant, seront ouvertes à la circulation à compter de vendredi prochain. Les deux autres le seront d'ici la fin du mois, a-t-on indiqué au service des relations publiques de la Ville de Sherbrooke.

Selon le plan de travail initial, le pont devait ouvrir le 9 octobre. Le retard, si le nouvel échéancier est effectivement respecté, sera donc d'un mois.

Et d'importants travaux devront être complétés d'ici le 10 novembre: l'aménagement des accès ouest et est, l'asphaltage complet du tablier, l'installation de l'éclairage, ainsi que la mise en place des parapets.

Hier matin, tandis que les ouvriers effectuaient le compactage du sol sur la rue King ouest, en vue des travaux sur les approches du nouveau pont, le contremaître du chantier, M. Marc-André Couture, a expliqué que tout se déroule comme prévu.

## Travail le week-end

«On va rouvrir pour le 10, à moins d'un problème majeur ou de mauvais temps», a-t-il signalé, ajoutant que les ouvriers vont même travailler ce week-end afin d'assurer de la livraison du pont à la date prévue.

Une fois terminés les travaux des approches sur les deux rives, a dit M. Couture, le béton des trottoirs sera coulé, lundi, tandis que le revêtement d'asphalte sur le tablier sera effectué jeudi et possiblement vendredi, si nécessaire.

«On va asphalté peut-être vendredi, mais on va rouvrir tout de suite après», explique M. Couture à propos de cette éventualité.

«Ca va être serré, mais ça va se faire», croit-il au sujet de l'ouverture le 10 novembre.

Le béton du tablier du pont, dont une première section a été coulée le 26 octobre et une deuxième le 31 octobre, aura atteint dès le début de la semaine le taux de résistance nécessaire pour être asphalté et recevoir la circulation.

Le directeur de l'usine Béton Sherbrooke, Aurèle Nault, a indiqué que le béton atteint 80 pour cent de sa résistance en sept jours, ce qui est amplement suffisant pour y permettre la circulation, dit-il.

## Balance des travaux

Au service des relations publiques de la Ville, la responsable des communications, Louise Allard, a précisé que selon l'entente avec la firme Grandmont, maître d'oeuvre du chantier, quatre voies pavées de circulation doivent être ouvertes pour vendredi prochain.

Les approches du pont, les parapets, ainsi que l'éclairage, doivent également être en place.

La balance des travaux, qui s'échelonnent sur une période de trois semaines après le 10 novembre, comporte l'aménagement des deux der-



Les travailleurs ont entrepris un sprint, et seront en poste cette fin de semaine, afin que le nouveau pont Aylmer soit accessible le 10 novembre, tout de même un mois plus tard que prévu initialement.

nières voies de circulation, le décoffrage de la structure, la démolition des piliers de l'ancien pont, ainsi que la remise en état de la rivière avec l'enlèvement des batardeaux.

Y aura-t-il une cérémonie digne de ce nom pour souligner la réouverture tant attendue du nouveau pont Aylmer? Là-dessus, Mme Allard répond

qu'il n'y a encore rien de prévu pour l'instant.

«Ce que les gens veulent, dit-elle, c'est que ça rouvre, tout est mis en oeuvre pour que le pont Aylmer soit ouvert à la circulation.»

A la Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) du centre-ville de Sherbrooke, le président Robert Pouliot

s'est réjoui de la réouverture prochaine du pont.

«On a eu aucune autre information que ce qu'on a pu entendre dans les médias. La date de livraison pour le 10 novembre, on l'accepte avec joie, il est temps que ça rouvre, même si ce n'est pas les six voies», a déclaré M. Pouliot.

# Le conseiller Beaulieu se questionne sur le retard de la Régie de police à déposer ses prévisions budgétaires

Ascot (MM)

En vertu de la réglementation en vigueur, les administrateurs de la Régie intermunicipale de police Ascot-Lennoxville devaient déposer leurs prévisions budgétaires le premier octobre dernier, au plus tard. Or, rien n'a encore été fait, ce qui chatouille le conseiller Michel Beaulieu de la municipalité d'Ascot.

Depuis la création de cet organisme, formé des municipalités d'Ascot et de Lennoxville, les prévisions budgétaires ont toujours été déposées le ou avant le premier octobre, rappelle Michel Beaulieu.

«Est-ce par ignorance ou par négligence que les administrateurs n'ont pas encore effectué leur devoir cette année? Ou est-ce à cause de la tenue d'élections à Lennoxville? Je me le demande. Pour notre municipalité et celle de Lennoxville, ces données sont primordiales dans la préparation de nos budgets. Le président de la Régie (Raymond Roy) doit prendre ses responsabilités et déposer au plus vite ces prévisions budgétaires», de commenter M. Beaulieu.

Le conseiller Beaulieu se demande également si ce sont les chiffres astronomiques du prochain budget de la Régie intermunicipale qui incitent ses administrateurs à ne pas les déposer.

«En 1989, le budget de la Régie était de 1,062,000 \$. Il pourrait se



Michel Beaulieu

chiffrer à 1,115,000 \$ en 1990. C'est beaucoup d'argent.»

La municipalité d'Ascot assume 60 pour cent des coûts, cependant que Lennoxville défraie 40 pour cent du budget total.

## Temps supplémentaire

Mettant en lumière les événements qui ont marqué la période de rentrée à l'université Bishop, Michel Beaulieu rappelle que le temps supplémentaire des policiers de Métro-Police aura entraîné des déboursés non prévus variant entre 13,000 \$ et 15,000 \$.

«Qui va payer ces montants? Malheureusement, il semble bien que les

contribuables d'Ascot devront assumer 60 pour cent de ces coûts pour des événements qui se sont déroulés sur le territoire de Lennoxville. C'est pourquoi je réclame une politique claire et précise en regard du temps supplémentaire qu'effectuent les policiers. Les administrateurs d'Ascot qui siègent au sein de la Régie doivent protéger les intérêts de leur municipi-

lité avant ceux de l'organisme. Je me demande si c'est ce qu'ils font», poursuit le représentant du district 3 d'Ascot.

Michel Beaulieu veut également savoir si la Régie intermunicipale se dirige vers un déficit d'opération à l'issue de la présente année. A vrai dire, le conseiller appréhende un important déficit.

«Selon mes sources, ce déficit pourrait se situer entre 20,000 \$ et 50,000 \$. Si c'est le cas, nous devons le savoir immédiatement et prévoir notre prochain budget en conséquence», continue le conseiller, rappelant qu'il attend toujours le dépôt d'une étude sur l'utilisation du temps des policiers de Métro-Police.

# Il doute que les gens d'Ascot acceptent une hausse de taxe à cause de l'hôtel de ville

Ascot (MM)

Le conseiller Michel Beaulieu doute fortement que les contribuables acceptent une hausse importante de la taxe foncière attribuable à la construction d'un hôtel de ville, doublé d'un centre communautaire.

Selon lui, le coût total de ce projet pourrait se chiffrer à 1,3 million \$, encore que les études préliminaires n'aient pas été déposées à la table du conseil municipal.

Justement, le conseiller Beaulieu s'explique mal la lenteur que mettent les membres du comité municipal à déposer les chiffres.

«En juin dernier, les membres de ce comité — Marcel Cyr, Roger Labbé et Raymond Roy — ont exigé un budget de 25,000 \$ pour permettre

une étude du projet et une estimation des coûts du projet, clé en main. Près de cinq mois se sont écoulés et les citoyens ne savent toujours rien. Nos contribuables sont en droit de posséder toutes les informations inhérentes à ce projet.»

Selon Beaulieu, le voile doit être levé très rapidement. D'abord pour permettre la préparation du budget; également pour déterminer la date d'une consultation populaire. Parce que dans l'avis du conseiller, il ne fait aucun doute que les contribuables doivent se prononcer sur ce projet avant d'aller plus avant.

«Je ne veux surtout pas que les contribuables soient consultés à la dernière minute, alors que les dés seront jetés. En sachant dès maintenant à quoi s'en tenir, le conseil pourra éviter de prendre de mauvaises déci-

sions. Personnellement, je suis opposé à l'idée de construire un édifice qui coûtera 1 million \$ et même davantage. Que l'on bâtisse un hôtel de ville, à des coûts raisonnables, et je donnerai mon accord. Mais si ce n'est pas le cas et qu'on veuille se lancer dans des idées de grandeur, je manifesterai mon opposition. Je suis conseiller municipal, mais aussi contribuable à Ascot et je ne veux pas payer 20 pour cent de plus de taxes pour permettre la réalisation de ce projet», de reprendre Michel Beaulieu.

Le conseiller invite d'ailleurs les citoyens à suivre l'évolution de ce dossier et à surveiller de près le déroulement des assemblées subséquentes.

# Interruption de courant à Ascot et dans l'ouest de Sherbrooke

Sherbrooke (DD)

Une partie du quartier ouest de Sherbrooke, ainsi que du canton d'Ascot, sera privée d'électricité entre 7h00 et 8h00 du matin, dimanche, afin de permettre à Hydro-Sherbrooke d'effectuer un changement de source d'alimentation.

Près de 2000 abonnés de la société para-municipale seront ainsi privés de courant dans les secteurs suivants: Quartier ouest, entre les rues Cabana et Belvédère, ainsi qu'entre les rues McManamy et le chemin Dunant. Les abonnés des rues Roy, Beaurivage et Delorme seront également touchés.

Dans Ascot, l'électricité sera coupée dans le secteur compris entre le chemin Dunant et la rue Céline, de même qu'entre Sara et Frédéric.

# Un cours pour les adultes sur l'environnement

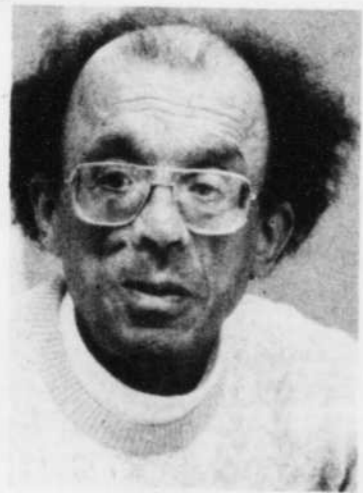
Michel RONDEAU Sherbrooke

«Peut-on imaginer combien de pesticides et d'herbicides, depuis mai à septembre dernier, ont pu polluer l'air, la terre et altérer la santé humaine?»

M. Raymond Paquin, conseiller pédagogique à l'Éducation des adultes de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, exprime ainsi un sujet de préoccupation qu'un plus en plus de gens dans la population partagent.

C'est ce qui a amené, dit-il, son service à concevoir une série de cours d'éducation populaire portant sur l'environnement, «une occasion de se brancher sur une problématique mondiale et de contribuer, individuellement et collectivement, à l'assainissement de l'environnement».

Car ces cours vont au-delà de



Raymond Paquin

la simple identification des divers dommages causés à l'environnement, fait comprendre M. Jean-François Vallerand, conseiller pédagogique en éducation populaire de la CSCS.

A l'information, à la sensibilisation, s'ajouteront des conseils pour permettre aux participants de passer à l'action. Par exemple, en ce qui regarde les produits domestiques dangereux, les pesticides, les produits qui affectent la couche d'ozone, on proposera des moyens de remplacement, indique M. Vallerand. «On utilise souvent de gros produits pour de petits problèmes.»

## Six sessions

Les cours comporteront six sessions de trois heures portant sur des aspects différents de l'environnement, indique M. Vallerand: récupération et recyclage, pesticides, pollution de l'eau, pluies acides, produits domestiques dangereux et couche d'ozone.

«S'il y avait d'autres suggestions des gens concernant des sujets susceptibles de les intéresser



Jean-François Vallerand

dans ce domaine, nous sommes prêts à les regarder», dit M. Vallerand.

Un premier cours commence d'ici peu à Sherbrooke, mais les conseillers pédagogiques indi-

quent qu'ils sont prêts à les offrir à l'extérieur, dans les municipalités environnantes. «Nous irons vers les gens», assure Jean-François Vallerand.

Et Raymond Paquin d'ajouter que l'équipe est prête à répondre aux demandes de l'extérieur en tout temps. «Dès qu'un groupe ou organisme nous signale qu'il est désireux de bénéficier de ces sessions», mentionne-t-il. Il suffit de communiquer avec MM. Paquin ou Vallerand au service d'Éducation des adultes de la CSCS.

Les cours sont offerts par des gens qui sont impliqués dans l'environnement, soit comme praticiens d'une nature ou d'une autre, soit comme spécialistes théoriciens.

Les cours d'éducation populaire ayant pour but d'outiller les gens pour faire face à diverses situations, rappelle M. Vallerand, ce ne sont pas des cours crédités ou scolarisants.

## MARCHE AUX PUCES

à BURROUGH'S FALLS

TOUS LES DIMANCHES

A PARTIR DU 5 NOVEMBRE

de 10 h 00 à 17 h 00

Près d'Ayer's Cliff,

intersection 141-143.

A l'intérieur de la salle.

Espaces à louer.

INF.:

838-4912

838-4764

# COMMENT RANIMER LE DÉSIR SEXUEL?

Une émission spéciale de deux heures portant sur les aphrodisiaques avec Janette Bertrand. Sexologues et fabricants d'aphrodisiaques y seront pour répondre à vos questions par le biais d'une tribune téléphonique.

## Parler pour parler

Avec Janette Bertrand Réalisation: Jacques Cholette

Ce soir à 22h câble 8



C'est autre chose et c'est tant mieux.

L'employé de la Ville de Richmond congédié parce qu'il a déménagé à l'extérieur

# La Commission des droits de la personne s'avoue impuissante

François GOUGEON Richmond

La Commission des droits de la personne ne pourra guère intervenir au sujet du congédiement de Bruno Pageau, un employé de la Ville de Richmond renvoyé parce qu'il a déménagé à l'extérieur.

«Malheureusement», s'empresse d'ajouter la représentante pour l'Estrie de cet organisme du gouvernement québécois, Suzanne Valéry. Et cela, à cause de la jurisprudence qui a été établie en ce domaine.

«C'est très dommage que la Com-

mission ne puisse débattre de ce genre de dossier, par ailleurs trop fréquent. On voit souvent des gens à qui une municipalité refuse un emploi car le candidat n'y réside pas. Mais l'exemple de M. Pageau est pire encore car il a été congédié après 12 ans d'ancienneté. C'est tout simplement in-

crovable une telle affaire. C'est inadmissible. Néanmoins, le pouvoir d'intervention de la Commission des droits de la personne est limité concernant un tel congédiement car il ne figure pas comme motif discriminatoire dans la Charte des droits et libertés. Cela ne peut non plus faire

l'objet d'une cause au titre de la condition sociale», expose Mme Valéry.

Parfois un «prétexte»

Cependant, elle est d'avis que bien des refus d'embauche ou des congédiements de fonctionnaires municipaux relèvent de la question du lieu de résidence cachent autre chose. «On s'en sert comme prétexte pour se défaire de quelqu'un», dit Mme Valéry. C'est une porte à déguisement et c'est à ce niveau là qu'il faut chercher. A ce moment, il est possible de trouver des motifs de discrimination, basés sur l'âge, le sexe et autres considérations. Il faudra aussi que la personne touchée par cette situation s'informe à savoir qui a pris sa place, par exemple si c'est le cousin ou le frère d'un dirigeant municipal. C'est simplement ainsi qu'une intervention est possible.»

Quant à savoir pourquoi le syndicat affilié à la CSN possède une telle clause dans sa convention, Suzanne Valéry, qui en était estomaquée, était portée à présumer qu'il s'agissait d'un vieux point «placé là voilà longtemps d'abord pour protéger les membres et qu'on ne l'a pas retiré



Suzanne Valéry

alors qu'il pénalise aujourd'hui les syndiqués». En réalité, la clause est en vigueur depuis 76.

## «M. Pageau avait été prévenu que la convention collective s'appliquerait et c'est ce qui a été fait» (le maire Martel)

Richmond (FG)

«Si M. Pageau tenait tant à son emploi, il savait qu'il ne devait pas déménager à l'extérieur. Il a été prévenu que la convention collective de travail s'appliquerait et c'est ce qui a été fait!»

Se disant solidaire de la décision prise à l'unanimité par son conseil, le maire de Richmond, Marc-André Martel, a par ailleurs donné l'assurance que le geste est purement administratif. «Il n'y a rien de politique dans cette décision», devait déclarer l'avocat dont le bureau est situé à Sherbrooke.

Sans s'ouvrir davantage, M. Martel laisse entendre que d'autres motifs que le lieu de résidence pourraient expliquer le congédiement. Interrogé au sujet du dossier disciplinaire de M. Pageau, le maire a parlé de «plusieurs absences, qui surviennent souvent le vendredi et le lundi», tout en admettant que cela était justifié par la maladie. «De toute façon, ce n'est pas là-dessus que le conseil a statué mais sur le fait qu'il avait déménagé à l'extérieur et qu'il avait été prévenu», a soumis le maire de Richmond.

En tant qu'avocat, il n'est pas sans connaître la jurisprudence dans un cas de congédiement comme celui



Le maire Marc-André Martel

de M. Pageau. Mais, moralement, se sent-il aussi à l'aise qu'au plan légal de mettre au chômage un chef de famille de trois enfants à l'emploi de la municipalité depuis 12 ans? «Il n'est jamais agréable d'avoir à congédier quelqu'un. Mais la convention collective de travail est claire là-dessus», a simplement réagi le maire.

Et le syndicat?

Par ailleurs, est-ce parce qu'il n'était pas très fort militant syndical que Bruno Pageau n'a pas eu droit à l'appui de son syndicat? Le président De-

nis Asselin rétorque: «Ce n'était pas notre membre le plus actif. Il ne venait jamais à nos assemblées... Mais s'il veut de l'aide du syndicat, qu'il en fasse la demande. Car même si je suis personnellement allé voir M. Pageau à deux ou trois reprises, jamais il n'a réclamé notre aide. Je suis prêt à appuyer quelqu'un qui veut s'aider mais je n'irai certainement pas au devant des coups», a déclaré le syndiqué, qui, habitant lui-même à l'extérieur, dans le Canton de Cleveland, n'est pas soumis à la clause sur le lieu de résidence car il bénéficie de droits acquis.»

Laisant lui aussi entendre qu'il y a «autre chose» derrière le congédiement de son ancien confrère de tra-

vail, mais refusant d'en dire davantage, M. Asselin estime qu'il appartient à Bruno Pageau de faire les premiers pas. «Il sait ce qu'il a à faire. Il a un mois pour demander au syndicat de prendre des procédures», a dit le président du groupe affilié à la CSN, pour qui la clause obligeait les employés municipaux embauchés depuis 1976 à demeurer à Richmond n'a pas à être contestée.

Celui-ci, par ailleurs, ne souffre pas de complexe du fait d'habiter à l'extérieur de Richmond et de voir un de ses membres perdre son emploi, justement sous prétexte qu'il a décidé de déménager en dehors des limites de la municipalité.

## Assurance-chômage: les travailleurs de la construction seraient durement touchés

Sherbrooke

«C'est une loi qui va nous taper sur les doigts. Et pas mal fort avec ça...»

Conseiller syndical à la CSN-Construction pour le territoire estrien, M. Bernard Boisvert dénonce vertement la réforme de l'assurance-chômage entreprise par le gouvernement fédéral par le projet de loi C-21.

Il rappelle que ce projet de loi, dans sa version actuelle, a un «impact dramatique» plus prononcé sur un grand nombre de travailleurs saisonniers dont, bien sûr, ceux de l'industrie de la construction.

Il explique que la moyenne de travail dans la construction en Estrie se situe aux environs de vingt semaines par année. Or, selon un tableau préparé la CSN, le ressort qu'en vertu d'un taux de chômage de 8 pour cent, par exemple, un travailleur en Estrie doit présentement oeuvrer douze semaines avant de pouvoir toucher des prestations de chômage. Dans le pré-

sent cas, il aurait droit à 28 semaines de chômage. Avec la réforme, il devra travailler dix-huit semaines avant de toucher des prestations durant 21 semaines.

D'avantage de temps de travail pour une période moins longue de chômage. Une situation, de dire M. Boisvert, qui pénalisera nombre de travailleurs de la construction qui, à cause d'une situation indépendante de leur volonté — la construction est une industrie souvent fort saisonnière —, travaille par période de moins de vingt ou, même, de dix-huit semaines.

Pour l'instant, aucune date n'a été retenue mais il est acquis que les syndicats et les organismes concernés entreprendront des actions prochainement afin de contrer ce projet de loi.

La CSD s'élève également contre le projet de loi. En début de semaine, des représentants régionaux ont déposé des pétitions au bureau du ministre Jean Charest. Ces pétitions avaient été signées par plus de 2000 membres de la CSD en Estrie.

## AU PALAIS DE JUSTICE

### Il se reconnaît coupable de fraude

Un homme âgé de 52 ans a reconnu sa culpabilité hier à une accusation de fraude, commise en s'appropriant 50 caisses de margarine destinées à l'oeuvre de bienfaisance Les paniers de l'espoir parinnée par M. Roch Guertin.

Me Jean Leblanc a demandé que la sentence de son client soit reportée au 22 novembre pour représentations.

Le prévenu a plaidé coupable devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Le procureur Claire Hébert a abandonné une autre accusation de supposition de personne contre lui

parce qu'elle était liée à la même transaction.

L'accusé s'était présenté chez un distributeur avec une camionnette le 22 décembre pour réclamer la margarine au nom de M. Guertin.

M. Guertin s'est rendu chez le donateur le lendemain pour prendre possession de la margarine d'une valeur de 740 \$ pour ses paniers de Noël et il a alors appris qu'elle avait été remise déjà.

La police a récupéré une partie de la margarine à l'appartement de l'accusé; une autre partie avait été vendue à un dépanneur.

### Cautionnement refusé pour une seconde fois

Le juge François Wholemy de la Cour du Québec a maintenu l'ordonnance de détention émise contre Gérald Labonté, âgé de 22 ans, qui est inculpé d'effraction, vol qualifié, voies de fait et lésions corporelles contre deux personnes, port de déguisement et d'utilisation illégale d'un couteau.

Le juge Gabriel Lassonde avait refusé une première fois un cautionnement au prévenu arrêté le 20 octobre à St-Claude.

Le tribunal a maintenu l'ordonnance d'écrou malgré le témoignage de Labonté et d'un témoin à l'effet qu'il était resté chez lui la nuit de cette agression.

Me Conrad Chapdelaine avait ré-

clamé l'élargissement de son client avec une garantie financière et une condition l'astreignant à quitter le village pendant la durée des procédures.

Le procureur Claude Mélançon a plaidé que la qualité de la preuve et les antécédents de l'inculpé exigeaient sa détention au motif de l'intérêt public.

Un homme de 39 ans avait subi des coupures au front et à une main en tentant de s'emparer du couteau d'une personne masquée qui l'avait agressé dans son lit.

L'intervention de son père de 76 ans avait contribué à mettre l'agresseur en fuite.

**LES CANADIENS DE SHERBROOKE**

«Moi j'y serai!»

**Bob Dauphinais**

«Cette année les Canadiens de Sherbrooke forment une équipe très agressive. J'apprécie beaucoup le travail de Serge et Mario Roberge.»

**MOLSON**

**On est d'la partie!**

Lancement des Suzuki 1990

# Un plaisir à conduire sur la route ou en nature

La Suzuki 1990 a un atout majeur que plusieurs autres voitures n'offrent pas.

**Le plaisir!**

C'est un plaisir de conduire une Suzuki.

On conduit la robuste Samurai loin des sentiers battus, et souvent, par delà.

On conduit la Swift à longueur de journée

et on prend plaisir à économiser.

On conduit l'élégante Sidekick, toit levé ou baissé, sur la route ou en nature.

Et on conduit la Swift GT haute-performance pour goûter pleinement le plaisir à la Suzuki.

Les Suzuki 1990 vous attendent chez le concessionnaire Suzuki. Venez choisir votre plaisir!

**SUZUKI**

Plaisir atout... plaisir pour tous.

**MI-VALLON SUZUKI**

4376 BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST **563-9915**

# Deux citoyens de Stukely-Sud poursuivis pour exploitation illégale de rebuts

Lise OUELLETTE Sherbrooke

Le Procureur général du Québec a intenté hier, des poursuites pénales contre David Picken, de Stukely-Sud, un commerçant et recycleur de déchets solides, et Marie-Lou Lancaster, la propriétaire du terrain du chemin de la Diligence ayant accueilli ces rebuts constitués de ferraille et d'appareils électriques usagés en provenance des États-Unis.

Les dénonciations ont été déposées hier, devant un juge de paix du district judiciaire de Bedford et la comparution des deux personnes a été fixée au 19 décembre, à 14h, au Palais de justice de Granby, a-t-on appris hier par le biais d'un commu-

niqué de presse en provenance de la direction générale de l'Estrée du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ).

Trois chefs d'accusation, résultat d'une enquête menée par le MENVIQ, sont reprochés à chacun des deux résidents de Stukely-Sud.

### Accusations

Pour un, David Picken est accusé, dans les trois cas, d'avoir illégalement exploité un système de gestion de déchets sans avoir préalablement obtenu du ministère de l'Environnement un permis à cet effet.

Cet acte constitue, selon la poursuite, une infraction à l'article 107 de la Loi sur la qualité de l'environnement, laquelle prévoit une amende

maximale de 12 000 \$ pour chacun des chefs.

Quant à Mme Lancaster, elle est accusée, dans les trois cas, d'avoir omis de prendre les mesures requises pour que son terrain soit libre de déchets en tout temps, ceci en contra-vention à l'article 109 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

L'article 138 du Règlement sur les déchets solides prévoit dans de tels cas une amende maximale de 500 \$ par chef d'accusation.

Les faits reprochés à M. Picken et à Mme Lancaster remonteraient au mois de mai 1989 et précéderaient l'envoi, le 10 mai, par le MENVIQ-Estrée, d'un avis de correction qui aurait été respecté, selon des informations obtenues hier auprès du ministère.

# Le plan d'urbanisme Magog-Orford doit permettre une mise en valeur axée sur l'exploitation des ressources du milieu

— l'urbaniste Gérard Beudet

Gilles DALLAIRE Magog

Tirer avantageusement parti des ressources précieuses que sont le parc provincial et la station de ski du Mont-Orford, le lac Memphrémagog et le centre-ville de Magog, des points d'appui d'autant plus exceptionnels qu'ils sont regroupés deux par deux sur un territoire de 40 kilomètres carrés à la configuration géographique attrayante dont le potentiel d'aménagement, à des fins récréo-touristiques commence à peine à être exploité.

Tel est le but que, selon l'urbaniste Gérard Beudet, le plan intermunicipal d'urbanisme de la station touristique Magog-Orford qui a été présenté hier soir à l'hôtel de ville de Magog doit permettre d'atteindre.

«Mais il faudra structurer les affectations et les interventions proposées en une relation étroite avec ces quatre ressources», de souligner M. Beudet qui a ajouté qu'il faudra encourager une certaine continuité architecturale et environnementale qui favorisera le respect de l'intégrité des lieux et des paysages, ainsi que définir les conditions optimales d'une mise en valeur ouverte mais fortement intégrée du potentiel récréo-touristique, mise en valeur où l'originalité et la diversité seront de mise mais qui ne fera aucune concession à l'improvisation.

### Six affectations

Le plan rendu public hier en présence du préfet de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog, Roger Nicolet, des maires de Magog, Paul-René Gilbert, de Canton de Magog, Rosaire Fillion, et de Canton d'Orford, Jean Dion, et d'une trentaine de personnes définit, selon la situation géographique et la vocation généralement reconnue, six affectations au territoire couvert par la station. Une affectation urbaine au centre-ville de Magog, aux secteurs et aux quartiers ouvriers qui le bordent, aux quartiers résidentiels périphériques, y compris le secteur de la plage Southière. Une affectation de services commerciaux aux agglomérations de Cherry River et aux secteurs des Quatre-Fourches, des sorties 115 et 118 de l'autoroute des Cantons de l'Est et au cœur du village du mont Orford.

Une affectation récréo-touristique est donnée à la zone située au nord-ouest du secteur des Quatre-Fourches où sont concentrées les aires d'hébergement commercial et d'activités récréatives et culturelles intensives. Quant au territoire limitrophe des routes 112 et 141 au plateau du chemin Roy, le plan lui donne une affectation tout à la fois résidentielle et récréo-touristique et une affectation résidentielle à caractère rural, aux marges extérieures est et ouest du cœur de la station et à un territoire enserré par les routes 112 et 141 et par l'au-

toroute. Enfin, il définit une affectation récréative et de conservation au parc du Mont-Orford, au marécage de la rivière aux Cerises et aux parcs municipaux de grande superficie.

### Rénovation

Il délimite aussi des zones qui, selon ses auteurs doivent être protégées et renouvelées comme les vieux quartiers de Magog et le marécage de la rivière aux Cerises, des zones où un programme particulier d'urbanisme doit être appliqué comme le centre-ville de Magog et une bande bornée par la rue Merry, l'intersection des Quatre-Fourches et la voie ferrée, de même que des aires où un plan d'aménagement d'ensemble et des plans d'implantation et d'intégration architecturale seront appliqués.

La facture? 58 millions \$ qui devront être investis par les pouvoirs publics d'ici à 2010 si les orientations définies sont suivies à la lettre.

Et M. Beudet et M. Nicolet ont souligné que le plan est un outil de travail qui ne constitue pas une fin en lui-même, mais qui établit les conditions optimales d'un développement intégré et harmonieux favorable à l'émergence d'une station touristique de classe internationale.

Seulement quelques questions portant sur des points bien précis, notamment le sort de la pointe Cabana et l'accès du public au littoral du lac Memphrémagog ont été posées par l'auditoire.



Le terrain de Marie-Lou Lancaster, du 214 chemin de la Diligence à Stukely-Sud, au moment où s'y trouvaient de vieux appareils ménagers et des rebuts de métal en provenance notamment des États-Unis. Le dépotoir était exploité par David Picken, résidant à la même adresse.

## Elections MUNICIPALES 89

# Bob Destromp mise sur l'expérience et la continuité à Greenlay

Claude CORRIVEAU Greenlay

Le maire sortant de Greenlay, Bob Destromp, qui sollicite un quatrième mandat à la mairie de cette petite municipalité, mise sur son expérience et la nécessité d'une continuité pour l'aboutissement de certains dossiers, afin de se faire réélire.

L'élection de dimanche suscite beaucoup d'intérêt à Greenlay. Rament, pour ne pas dire jamais, a-t-on vu autant de controverse entourant une élection municipale dans cette municipalité sise de l'autre côté de la rivière St-François à la hauteur de Windsor. Outre la mairie, cinq sièges de conseillers sont convoités.

«Je n'ai pas l'intention de me lancer dans une campagne de salissage, de dire M. Destromp. Mme Lacroix a tort de vouloir discréditer des gens qui ont toujours fait leur possible pour le bien-être de la municipalité. Elle était au fait de toutes les discussions prises par le conseil municipal. Si elle n'était pas d'accord sur certaines choses, elle n'aurait pas dû manquer 10 des 26 dernières réunions.»

Le maire sortant compte sur son expérience pour se faire réélire. Il entretient l'avenir avec optimisme pour la municipalité qu'il a dirigée au cours des dix dernières années.

«Nous avons de beaux projets qui s'en viennent et ils seront réalisés dans la mesure où les membres du

conseil municipal travailleront main dans la main».

### Projets

Parmi ces projets à venir, M. Destromp parle notamment de l'expansion du centre commercial Place Bernard McAdams, le projet d'assainissement des eaux usées et la construction d'une digue sur la rivière St-François à la hauteur de Greenlay pour enrayer les risques d'inondation.

L'équipe du maire sortant est composée des conseillers sortant Richard Sundborg (siège numéro un); Adrien Cadorette (numéro 3); Léon Leblanc (numéro 4); Fernand Leblanc (numéro 6), ainsi qu'un nouveau-venu au siège numéro cinq, Denis Vigneault.

# Gaétane Lacroix dit en avoir assez des injustices et des anomalies

par Claude CORRIVEAU Greenlay

Conseillère municipale au cours des quatre dernières années, Mme Gaétane Lacroix, qui tente de se faire élire à la mairie, affirme en avoir assez des injustices et des anomalies dans la petite municipalité de Greenlay, qui compte un peu plus de 600 âmes.

La candidate à la mairie, qui est entouré d'une équipe de candidats à des postes de conseiller, se mesurera au maire sortant, Bob Destromp, qui est en poste depuis 1979.

Mme Lacroix mène une campagne agressive jusqu'au bout. «Je ne veux pas faire une campagne de salissage comme le dit le maire sortant, déclare-t-elle. Si je dénonce certains faits anormaux et des injustices faites à certains citoyens, c'est dans l'unique but de rendre justice à tout le monde. Je fais cela pour le bien de la collectivité, car je veux que tous soient traités également».

«Des choses anormales et injustes, il y en a une liste longue comme le bras, décrie-t-elle.

Mme Lacroix note que le nettoyage des terrains vacants n'est pas fait tel que le stipule la Loi et que cela présente une menace pour la municipalité. «Imaginez si une conflagration détruisait une partie de la municipalité. Greenlay pourrait devenir un village fantôme parce que nous sommes situés en pleine zone inondable, avec une interdiction de reconstruire quoi que ce soit».

Le maire sortant accuse son adversaire de n'avoir rien fait durant son mandat.

«Il peut bien dire que je n'ai rien fait, prétend Mme Lacroix, mais il ne m'a jamais laissé faire quoique ce soit. Nous étions deux femmes à la table du conseil et nous étions toujours seules contre tous les autres.»

Si elle est élue, dimanche, Mme Lacroix ne promet pas la lune. «Il m'a fallu beaucoup de détermination pour passer à travers les quatre der-

nières années. Je veux maintenant mettre fin aux injustices et aux conflits d'intérêt. Je peux toutefois promettre que la population sera informée de ce qui se passe au sein de la municipalité, grâce à l'honnêteté et le dynamisme de mon équipe.»

Cette équipe est composée de Nicole Rouillard, réélue par acclamation au siège numéro deux et des candidats Jean-Pierre Lussier (no 1), René Dubreuil (no 3); Roger Viens (no 4); Léopold Leclerc (no 5) et Léonard Lemelin (no 6).

# Anesthésie à La Providence: un appareil emprunté

Magog

L'appareil du tout dernier cri utilisé en anesthésie et qu'ont présenté le directeur général de l'hôpital La Providence, M. Donald Langlais et M.

Jean-Guy Moquin, président d'honneur de la campagne de financement lancée par la Fondation de l'hôpital mercredi, n'a pas encore été acheté par l'établissement.

Telle est la précision qu'a tenue à apporter hier une porte-parole de la direction de l'hôpital, qui a révélé que l'appareil qui est semblable à celui que l'établissement souhaite acquérir avec l'aide financière de la

Fondation et du Conseil régional de la Santé et des services sociaux de l'Estrée, a été gracieusement prêté par un fournisseur.

Plus de la moitié des 100 000 \$ que la Fondation veut recueillir ira à l'achat de cet appareil ou d'un appareil encore plus perfectionné.

# Accident de chasse

St-Romain (YR)

Un chasseur a été atteint à la jambe par un coup de feu, tiré accidentellement par un compagnon de chasse.

La victime, Marc Isabelle, de St-Romain, n'a fort heureusement pas subi de blessures graves.

Isabelle cherchait du gibier, en compagnie de Marc Couture, de Lambton, lorsque l'incident s'est produit. Le coup de feu est parti accidentellement lorsque Couture marchait dans des branchailles.

La balle a malencontreusement pris la direction de la victime, qui se trouvait à environ 150 pieds de lui.

L'enquête a été confiée au détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec.

# Parc récréatif à Omerville?

Magog

Les contribuables d'Omerville pourront, mardi, lors d'une assemblée spéciale qui précédera l'assemblée régulière du conseil municipal, en savoir un peu plus sur le parc récréatif que désire aménager, près de l'autoroute 10-55, l'homme d'affaires Bernard Matte.

L'assemblée spéciale a été convoquée pour mettre aux voix un amendement au règlement de zonage qui rendrait possible la construction du parc récréatif, projet dont la réalisation nécessitera un investissement de 1,5 million \$ à 2 millions \$.

Si l'amendement est adopté, c'est vers le 21 novembre que les contribuables qui souhaitent la tenue d'un référendum pourront signer le registre qui sera ouvert à cette fin à l'hôtel de ville.

## ENFIN OUVERT



**JOMMA**  
FLEURISTE



**Mario Côté, propr.**  
anciennement chez  
Rita Fleuriste



**Majo Thibault, prop.**

vous invitent à venir rencontrer leur équipe dynamique et expérimentée.

- Linda Fortin (anciennement chez Rita Fleuriste)
- Luc Paré (anciennement au Palais des Fleurs)
- Suzy Ebacher
- Pascale Fortin

Nous sommes fleuriste et «PLUS»

- FUNERAILLES - MARIAGES
- PANIERS FRUITS • BOUQUETS BALLONS
- FLEURS ET PLANTES DE SOIE
- FLEURS ET PLANTES NATURELLES
- PIÈCES MONTÉES

Services résidentiel et commercial  
**OUVERT 7 JOURS**  
... et en plus

nous allons à domicile vous conseiller sur le choix de vos plantes naturelles et de soie.

Venez nous voir ou appelez au 821-4343

LIVRAISON GRATUITE

**SPECIAL D'OUVERTURE**

# 20%

de rabais

Offre valable jusqu'au 30 nov. 89

6667



3025, rue King ouest, Sherbrooke

# Le maire du canton de Melbourne sollicitera un second mandat

Guy Marchand Richmond

M. Georges Champigny sollicite un deuxième mandat à la mairie du canton de Melbourne, lui qui aura comme adversaire M. Jean-Claude Côté, à l'élection du 5 novembre. Il promet, s'il est élu, de ne pas augmenter les taxes pour 1990.

M. Champigny, qui a été conseiller de 1959 à 1963 et de 1983 à 1987, s'est dit satisfait du travail accompli lors de son mandat. «Nous avons réussi à redresser la situation finan-

cière de la municipalité, ce qui s'avérait la chose la plus urgente à faire lorsque je suis arrivé à la mairie. Maintenant, nous disposons d'une marge de manœuvre. C'est important puisque l'entretien des chemins et le service de protection contre les incendies prennent une bonne partie du budget de la municipalité», a indiqué M. Champigny.

Il entend aussi discuter avec les membres du conseil de la possibilité d'améliorer la représentativité des électeurs du canton en divisant la municipalité en districts électoraux.

## LE 5 NOVEMBRE

votez pour

# MURIEL BRAND



Conseillère municipale  
de Lennoxville  
Siège no 1

L'étoffe  
d'une  
bâtisseuse

Muriel Brand

X

Annonce payée par le Comité d'organisation Muriel Brand. 6839

à  
VOIRet à  
ENTENDRE

# AU CENTRE CULTUREL

Samedi, 4 novembre, 20h

## LA MAGIE DU SKI

Ce 40e film du cinéaste de réputation internationale Warren Miller nous montre, une fois de plus, le ski à son meilleur. Avec son sens de l'humour bien connu, Miller s'amuse à nous faire vivre la grande aventure du ski tant sur des sites enchanteurs que dans des endroits remplis de surprises. De l'Argentine à Thunder Bay en passant par la Nouvelle-Zélande, la grande aventure du ski avec son cortège de sensations fortes éclate à l'écran. Le style cinématographique de Warren Miller permet aux spectateurs de partager les

moments de folle et de plaisirs des adeptes du ski de toutes catégories. Quatorze caméras ont fixé sur pellicule des images sensationnelles tournées sur quelques 26 sites différents, ce qui a entraîné un nombre effarant de kilomètres à parcourir. En attendant la neige, tous les amateurs de ski seront comblés par cette production grandiose. La magie du ski: un film excitant, rempli de cascades et d'acrobaties, des scènes à vous en couper le souffle! Billets en vente actuellement.

Mardi, 7 novembre, 20h

## MARC GABRIEL



Marc Gabriel

Jeune vedette montante de la chanson québécoise, Marc Gabriel nous présente un superbe spectacle au cours duquel il interprète, entre

autres, les pièces de son microsillon intitulé "Transatlantique". Ayant passé plusieurs années à New York où il composait des chansons pour divers artistes, Marc Gabriel est revenu chez lui, au Québec, pour chanter dans sa langue maternelle. En 1987, il faisait partie de la distribution de Starmania, ce qui le mit plus en vue.

C'est en 1988 que Marc Gabriel a vraiment percé en enregistrant "Lady Vivaldi", une pièce qui a connu un grand succès. Sur l'album "Transatlantique", en plus de la chanson du même titre, on retrouve la pièce "Jérusalem", interprétée avec Véronique Belliveau.

Avec sa voix chaude, ce poète nouvelle vague vous convie à un spectacle électrisant où il se donne corps et âme. Billets en vente actuellement.

4, 10, 11 novembre, 20h

Petite Salle

## TRAJECTOIRES

La Compagnie de danse moderne Axile présente son tout nouveau spectacle composé de chorégraphies de Brigitte Graff et Lilliane St-Arnaud.

Axile offre au public trois chorégraphies où l'objet est pris à titre de partenaire. Avec RELAIS, c'est l'occasion d'aller à la découverte de l'objet et de l'autre, au gré de l'imagination. C'est aussi le temps de voir évoluer trois danseuses professionnelles d'ici: Céline Paquet, Brigitte Graff et Lilliane St-Arnaud. Dans CHERE HELENE, un solo de Lilliane St-Arnaud l'objet suggère un lieu, tout en permettant de créer et de s'exprimer à travers lui. Enfin, dans FEMME, l'objet est pris comme symbole, auquel objet Brigitte Graff donne un sens par la danse.

Voilà une excellente performance où, vraiment, la danse est en complément d'objet direct. Billets en vente actuellement.



Céline Paquet, Brigitte Graff et Lilliane St-Arnaud

Mercredi, 8 novembre, 20h

## UN SIMPLE SOLDAT

De retour sur scène, ce grand classique de Marcel Dubé, écrit en 1957, dans une mise en scène de René Richard Cyr, nous fait voir une éclatante relecture de la nouvelle génération.

A la fin de la guerre (1945), Joseph, après une absence de trois ans passés à se préparer au combat, doit retourner chez lui sans avoir seulement traversé l'Atlantique. Enfant terrible, tête brûlée, terreur de son quartier, il est attendu avec une certaine anxiété par sa famille. La seconde femme de son père ne le porte pas dans son cœur, ses deux enfants non plus. Par contre, son retour est une grande joie pour sa demi-sœur Fleurette qui l'a toujours adoré, et pour son père qui espère bien le voir un peu assagi, ce qui n'est pas le cas. Mettant en vedette Gildor Roy, Louise



Gildor Roy et Jean Lajeunesse dans Un simple soldat

Latraverse, Jean Lajeunesse, Jean-François Boudreau, Jean-François Casabonne, Patrice Coquerneau, Anne-Marie Desbiens, Marjolaine Lemieux, Suzanne Lemoine, André Robitaille, Dominique Quesnel et Pierre Rochette Lefebvre, cette grande oeuvre théâtrale émouvante et captivante saura vous plaire à coup sûr! Billets en vente actuellement.

Lundi, 6 novembre, 19h30

Dimanche, 19 novembre, 16h

## LES ENFANTS ET LA MAGIE DE NOËL

Jeux militaires? Jeux éducatifs?



Francine Nadeau

Madame Francine Nadeau, psychologue spécialisée en psychothérapies d'enfants, nous présente une conférence des plus intéressantes où elle nous entretient des enfants en rapport à la magie de Noël.

La conférencière parlera tout d'abord de la magie de Noël comme étant, pour les enfants, une éducation profonde au bonheur. Est-ce bon de gâter les enfants autant que nous le faisons aujourd'hui à Noël? Que pen-

ser de la croyance des enfants au Père Noël? Madame Nadeau nous démontrera qu'il faut retrouver l'enfant en soi afin de vraiment faire plaisir aux enfants. Souvent, après qu'un enfant ait reçu un cadeau, on le pousse à embrasser celui ou celle qui le lui a offert. Doit-on forcer l'enfant à ces rites de politesse?

On se questionnera par la suite sur les jeux militaires. Sont-ils vraiment mauvais ou l'enfant peut-il y trouver quelque chose d'utile? Un enfant qui joue avec des jeux militaires peut-il devenir un véritable pacifiste? Les "jeux éducatifs" sont-ils les seuls jeux éducatifs? Les parents ont-ils peur du plaisir gratuit qu'un enfant peut tirer d'un jouet anodin?

Cette conférence saura sûrement éclairer bon nombre de parents, professeurs et éducateurs. A l'approche du temps des fêtes, une bonne remise en question guidera les pas des adultes vers les préparatifs appropriés afin que les enfants vivent, une fois de plus, la fébrile magie de Noël. Billets en vente actuellement.

9 et 10 novembre

## CINE-CAMPUS

19h UNE AUTRE FEMME

E.-U. 1988 (1h20)  
Drame psychologique de Woody Allen  
Avec Gena Rowlands et Ian Holm  
Professeure de philosophie et auteure à succès, Marion effectue un retour en arrière lorsqu'elle enregistre coup sur coup des chocs auxquels rien ne la préparait. Enfermée au centre de son monde personnel et rationnel, il lui faut refaire connaissance avec elle et avec les autres afin de s'ouvrir à la vie qu'elle a toujours fûle.

21h TELE-RINGARD

E.-U. 1989 (1h36)  
Un film de Jay Levey  
Avec Weir Al Yankovic et Victoria Jackson  
Homme bien attentionné à l'imagination fertile, qui a toujours le don de se mettre les pieds dans les plats, George Newman, à travers ses exploits inattendus, devient le géant de la station 62. Comment un homme si gauche et si mal organisé peut-il arriver à changer la vie de toute une ville?

Samedi et dimanche

11 et 12 novembre, 20h

## LE GROUPE SHOW

Après s'être produit à Radio-Canada, au Parc Lafontaine, dans les grands hôtels de la métropole ainsi que dans plusieurs villes du Québec, le GROUPE SHOW présente sa toute nouvelle revue musicale. Au cours de ces 2 années d'absence de la scène sherbrookoise, le GROUPE SHOW a fait une percée en province et tout particulièrement à Montréal grâce à son professionnalisme et à l'originalité de son produit.

Vous êtes donc convié à une soirée

éblouissante: 150 costumes, plus de 40 personnes sur scène, un feu roulant de danses, de chorégraphies, de chansons d'hier et d'aujourd'hui. C'est un spectacle qui accroche avant tout par sa chaleur et son dynamisme.

Le GROUPE SHOW: une soirée qui vous changera de la grisaille de l'automne, un moment unique qui vous remplira le cœur de mélodies, d'images et de rythmes inoubliables. Billets en vente actuellement.

Centre culturel  
Université de SherbrookeUne publi-promotion préparée par  
Marie-Josée Dubois

## NOTE

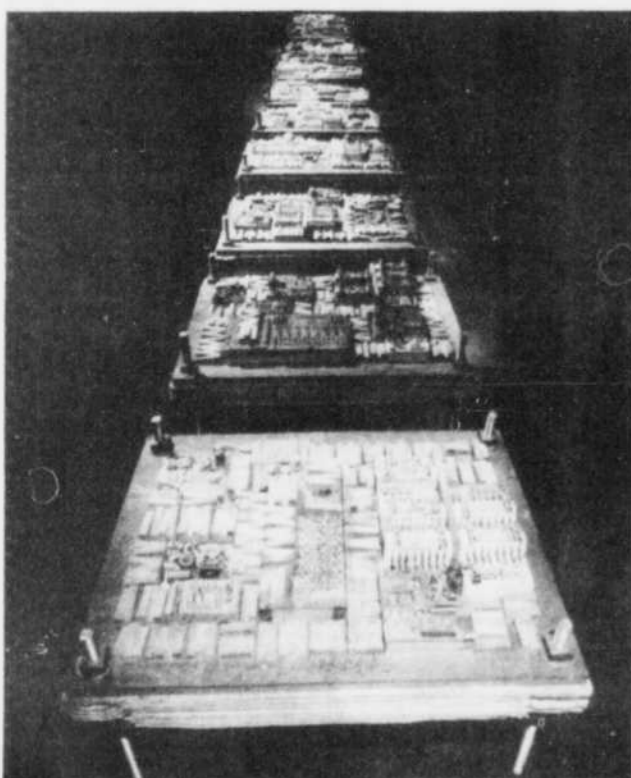
Prière de consulter La Tribune du jeudi en page 2 afin de connaître les dates de pré-vente et de vente pour chacun de nos spectacles.

Jusqu'au 5 novembre

GALERIE D'ART

## Fragments apocryphes / Pandore II

de Bernard Rousseau



Bernard Rousseau

Le troisième volet du cycle des "RÉCITS AMNÉSQUES" soit les "FRAGMENTS APOCRYPHES", "Livres/sculptures" au nombre de 12 et "PANDORE I, II et III", réalisés de 1987 à 1989 sont maintenant terminés et seront présentés sous la forme d'une grande installation. Ces oeuvres multimédias faites de bois, d'omazote, d'acier, de ciment fondu, de latex industriel, de circuits imprimés de papier, le tout picturalement traité avec des émulsions de pigments divers, ont été réalisés par procédés d'usinage, d'assemblage, de laminage et de multiples procédés de façonnage et de fabrication manuelle.

"FRAGMENTS APOCRYPHES" et "PANDORE I, II et III" constituent la conclusion du cycle des RÉCITS AMNÉSQUES.

"FRAGMENTS APOCRYPHES" Réalisés de 1987 à 1989, chacun des 12 "Livres" de "FRAGMENTS APOCRYPHES" contient des textes/mémoires couchés sur des liasses de papier noirci à jamais inaccessibles parce que compressées et verrouillées par des tiges d'acier boulonnées avec de gros écrous.

Sur le couvercle de chacun de ces "Livres" transitent des "mémoires/objets" qui peu-

vent évoquer à la fois, des circuits imprimés d'ordinateurs, des constructifs industriels primitifs et des enluminures médiévales.

Chacun de ces 12 objets mesure 33 po X 24 po x 18 po (approx.)

"PANDORE I, II et III"

Par ailleurs, "PANDORE I, II et III", oeuvres aussi réalisées de 1987 à 1989, sont des installations mix-médias dont chacune est constituée d'un coffre autour duquel s'articulent des "convoyeurs" qui transitent vers ou hors du coffre, des colonnes de textes/mémoires. PANDORE II est présenté dans la Galerie d'art.

Ces coffres qui évoquent la "boîte de Pandore" que l'on ne devait jamais ouvrir parce qu'elle contenait tous les secrets et les maux de l'univers" ont leurs couvercles entre-ouverts par lesquels l'on peut distinguer, éclairés par dessous, plusieurs étages de "constructions industrielles primitives", de "circuits-machines et de bribes de "mémoire processées".

Chacun des "PANDORE" mesure 15 pi X 15 pi X 3 pi (approx.)

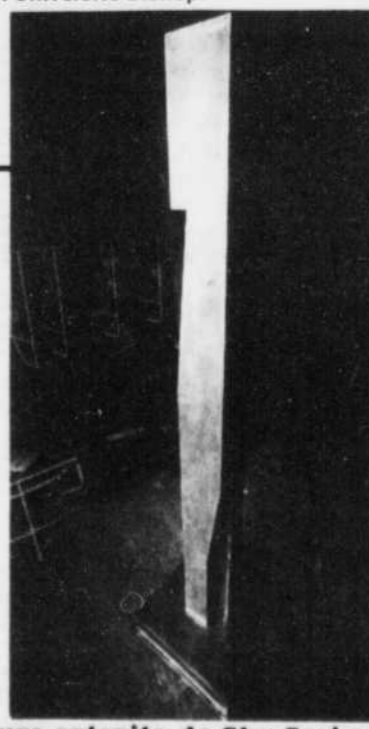
Bernard Rousseau

Jusqu'au 12 novembre

## HALL DU PAVILLON CENTRAL

David Sorensen

Cette exposition présente la plus récente production de peintures et sculptures de cet artiste. Né à Vancouver, David Sorensen vit dans notre région et enseigne à l'Université Bishop.



Sculpture extraite de Sky Series, David Sorensen

# Québec verse 3 475 000 \$ pour agrandir le Centre hospitalier de Lac-Mégantic

Christian VANASSE Lac-Mégantic

Le projet d'agrandissement du Centre hospitalier de Lac-Mégantic, qui nécessite maintenant un investissement total de 3 475 000 \$, a finalement reçu l'aval du Conseil du trésor, après deux ans d'attente et de démarches.

Hier, en conférence de presse, le directeur général du centre hospitalier, M. Raymond Lacroix, et la députée de Mégantic-Compton, Madeleine Bélanger, ont annoncé l'aboutissement du dossier et le déblocage des fonds par le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Il s'agit d'une troisième phase de développement pour l'établissement, dont le coût est presque deux fois plus élevé que les prévisions avancées de 1987, alors que le projet avait été déposé sur le bureau de la ministre Lavoie-Roux.

Depuis, de nouvelles normes de sécurité sont entrées en vigueur et pour s'y conformer, le projet a dû être réévalué maintes fois. De l'avis du directeur du C.H.L.M., le projet serait encore sur le bureau des fonctionnaires sans l'appui de la députée. Mme Bélanger a insisté pour sa part sur la persévérance de l'administration de l'hôpital et l'importance de la subvention gouvernementale de 3 475 000 \$ pour un hôpital à l'extérieur des grands centres.

Les transformations que le projet amènera à l'édifice sont majeures. Il est question de l'agrandissement du 4e étage, l'addition d'un solarium et d'un nouvel ascenseur, l'agrandissement du département de radiologie, l'aménagement d'une nouvelle pharmacie et l'agrandissement du laboratoire de microbiologie.

Tout cela nécessitera l'achat de nouveaux équipements sans

compter qu'on ajoutera 22 nouveaux lits de soins prolongés.

## Hôpital Frère André fermé

Ces changements au niveau du CHLM toucheront aussi un autre établissement de soins. Il s'agit de l'hôpital Frère André de Mégantic.

Cet hôpital pour patients de soins prolongés verra ses malades transférés au CHLM dans les nouvelles installations.

Pour l'instant, on ne sait pas ce qu'il adviendra de la bâtisse de l'Hôpital Frère André une fois vide de ses occupants.

Quant aux échéanciers fixés, il font état du début des travaux dès mai 1990, après une période d'appel d'offres.

C'est en septembre 1990 que les nouveaux lits découlant de l'agrandissement devraient être mis en service.

## Audiences sur l'affaire du Domaine Cherbouge

# Dès le rapport de l'évaluateur connu, Drummondville a entrepris la négociation avec le propriétaire

Gérald PRINCE Drummondville

Quand la Ville de Drummondville a pris connaissance du rapport de l'évaluateur Pierre Turcotte, le 31 août 1988, elle s'est engagée sur la voie de la négociation avec le propriétaire du Domaine Cherbouge, Claude Toutant.

«La négociation, c'était l'avenue la plus profitable pour la Ville. Notre offre, c'était à prendre ou à laisser», a déclaré hier devant la Commission municipale du Québec la conseillère municipale Céline Trotter.

Mme Trotter, qui est avocate, a soutenu devant la commission que beaucoup de tractations ont dû se faire sans trop de bruit entre l'évaluateur de la Ville et M. Toutant pour éviter le risque de surenchère sur la valeur des terrains convoités par la Ville et aussi pour éviter de faire avorter toutes les tentatives de rapprochement entre les parties. «Tant qu'une entente n'est pas signée, a rappelé Mme Trotter, une des parties peut toujours la refuser».

Pour Mme Trotter, qui témoignait devant la Commission pour une deuxième journée consécutive, les trois conseillers de l'opposition auraient pu poser toutes les questions qu'ils voulaient sur le projet d'achat du Domaine Cherbouge: «Quand on a de la bonne volonté, on peut comprendre», a-t-elle lancé aux commissaires, laissant clairement entendre que si les conseillers de l'opposition l'avaient voulu, ils pouvaient très bien comprendre, comme les autres conseillers, le rapport de l'évaluateur Turcotte.

La sixième journée d'audiences d'hier a progressé aussi lentement que les précédentes. A la demande du procureur de la Commission, Mme Trotter a relaté au long les discus-

sions menées dans le comité de négociations créé spécialement à ce sujet, entre février et octobre 1988, discussions qui ont abouti à l'achat par la Ville du Domaine Cherbouge.

L'assistance, toujours nombreuse, a assisté à un échange particulièrement vif entre Me Ouellette, pro-

curer de la Commission, et la mairesse Francine Ruest-Juras pendant une intermission.

La septième journée d'audiences est prévue pour le jeudi 9 novembre, cette fois dans un autre lieu, soit dans la salle de la MRC, en face de l'hôtel de ville.



Le Centre hospitalier de Lac-Mégantic.

**jeu concours**

# pêle-mêle

**La Tribune**

**DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 1989**

**COMMENT PARTICIPER:**

- Tous les samedis, du 28 octobre au 18 novembre 1989, soit 4 semaines, La Tribune publiera un coupon de participation sur lequel les participants inscrivent les réponses des cinq mots «PELE-MELE» qui paraîtront la semaine suivante, à raison d'un par jour, du lundi au vendredi.
- À la fin de la semaine, quand le coupon de participation est complété avec les cinq mots «PELE-MELE» solutions de la semaine, le participant s'a ou à inscrire son nom, adresse et numéro de téléphone et le faire parvenir PAR LA POSTE à l'adresse indiquée ci-dessous.
- Du lundi au vendredi, du 30 octobre au 24 novembre 1989, un mot «PELE-MELE» apparaîtra dans La Tribune après l'impression de la promotion Jeu-Concours «PELE-MELE». Ce mot (nom composé ou non) pourra apparaître dans le journal. La section trouvera la réponse en mettant les lettres de ce mot dans l'ordre et il aura qu'à l'inscrire dans le coupon de participation.
- Tous les vendredis, du 10 novembre au 1er décembre 1989, soit 4 vendredis, nous procéderons au tirage au sort de 5 coupons de participation parmi tous les coupons reçus. Les personnes gagnantes se verront attribuer un prix de 50\$ chacun.
- Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Riv à Sherbrooke.

**THÈME DE LA SEMAINE DU 30 OCTOBRE: CINÉMA/TÉLÉVISION**

**MOT DU JOUR**

**MINIDOUÉQ LEHCIM**

Mettez les lettres de ce mot dans l'ordre et inscrivez-le dans le coupon de participation paru dans le journal de samedi dernier.

6457

## EN BREF

### Nouveau départ

PRINCEVILLE - Plus de 40 personnes représentant 25 clubs sociaux et groupes communautaires se sont réunies pour relancer l'Association Contact de Princeville, un organisme de développement culturel et communautaire. Les projets à court terme seront la fondation de la Société de la petite histoire de Princeville, la production d'un calendrier des activités sportives, culturelles et communautaires ainsi que la production d'un bottin des artistes et des artisans. Sept personnes forment le nouveau conseil d'administration. Il s'agit de Georges-P. Nadeau, Jean-Marc Bédard, Gérard Mailhot, Alphonse Ouellette, Sylvie Pépin, Jean-Marc Lamontagne et Marc-A. Morin.

### Le Bel Âge

VICTORIAVILLE - Malgré l'importance de la transition que représente le passage à la retraite, bien peu d'ouvrages avaient été consacrés, jusqu'à maintenant, aux changements à prévoir et aux démarches à effectuer lors de cette étape. A partir de ce constat, l'Office de la protection du consommateur a adapté une idée de l'ACEF des Bois-Francis et s'est associé au magazine «Le Bel Âge» pour développer un guide spécialement conçu pour les nouveaux retraités. Ce guide aborde les finances personnelles et l'impôt, les assurances et les arrangements funéraires, l'alimentation et les médicaments, le logement, l'organisation du temps, les projets de retraite et les loisirs.

### Jour du souvenir

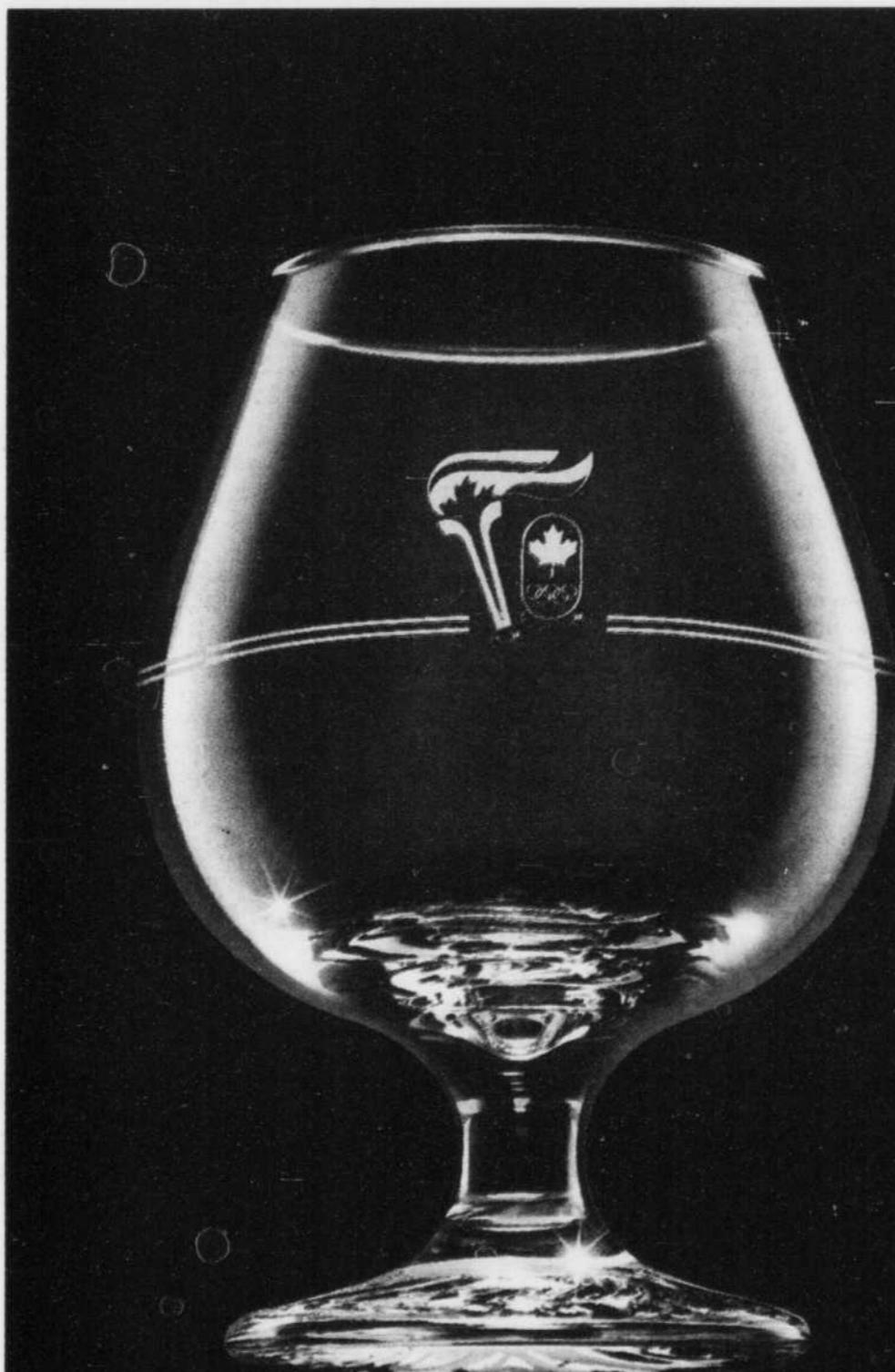
VICTORIAVILLE - Le jour du souvenir sera souligné à Victoriaville le 11 novembre. Les cérémonies au cénotaphe débuteront à 15h. L'invité d'honneur de cette journée est M. J.A.R. Beaudet, membre de la Légion royale canadienne.

### Un nouvel appui

VICTORIAVILLE - À la suite de leurs démarches, les commerçants du secteur Bar Christophe viennent de recevoir l'appui de la Chambre de Commerce des Bois-Francis. Ainsi, la Chambre de Commerce des Bois-Francis donne son appui à ces commerçants pour leur revendication de ne pas interdire le stationnement dans les rues visées et d'implanter un stationnement municipal dans ledit secteur. A date, 64 commerçants de ce secteur ont signé la pétition. Actuellement, 1,200 clients du Bar Christophe ont également signé une pétition. Il faut aussi compter que d'autres pétitions circulent dans les autres commerces.

### Opération autographe

VICTORIAVILLE - En collaboration avec les Assurances Landry et la Sécurité publique de Victoriaville, les automobilistes auront la possibilité de faire graver les vitres de leur automobile contre le vol. L'opération Autographe aura lieu les 11 et 12 novembre de 9h à 12h et de 13h à 17h au garage municipal de la Ville de Victoriaville (400 rue De Bigarré). Le nombre de véhicules est limité à 500.



**NOUVELLE SÉRIE**

Rehaussez votre collection de verres Héritage

**Vous devriez recevoir par la poste, d'ici le 10 novembre, un livret de bons pour les verres à dégustation Héritage.**



Gardez-le à portée de la main et utilisez les huit bons pour vous procurer ces magnifiques verres qui rehausseront votre collection.



Vous pouvez obtenir un verre de 12,5 onces contre 1 \$ sur présentation d'un bon et à l'achat d'au moins 25 litres de carburant à toute station-service Petro-Canada participante.

**Appuyez notre jeunesse**

Chaque fois que vous ajoutez un superbe verre à dégustation Héritage à votre collection, 10 c sont versés au Fonds de bourses d'études du flambeau olympique. Ce Fonds aide de jeunes Canadiens prometteurs à réussir sur le plan sportif tout en poursuivant leurs études. Des programmes comme le Fonds de bourses d'études, des produits comme les essences sans plomb Maximum et le parrainage d'activités culturelles et communautaires partout au pays témoignent de l'engagement de Petro-Canada envers les gens d'ici. C'est grâce à votre participation que nous sommes en mesure de réaliser cet engagement.

Nous espérons qu'avec nous, vous appuierez notre jeunesse en collectionnant les huit nouveaux verres à dégustation Héritage.



Au service des gens d'ici



Chambre de commerce de l'Amiante

# Implication accrue dans les dossiers économiques

Pierre SEVIGNY Theford Mines

La Chambre de commerce de l'Amiante s'impliquera davantage dans la promotion du développement économique régional, notamment en accordant une attention spéciale à la réussite des dossiers économiques.

Voilà la priorité que le nouveau conseil d'administration de cet organisme se propose de réaliser au cours de son mandat d'une durée de deux ans. Maintenant sous la présidence de Jean-Yves Grenier, la Chambre de commerce régionale veut aussi augmenter les communi-

cations avec ses 356 membres et favoriser les occasions d'affaires entre eux pour, ainsi, créer un maillage.

### Rendez-vous d'affaires

A cet effet, la direction propose une nouvelle activité, soit des «Rendez-vous d'affaires». Le premier de la série de quatre se déroulera le mercredi 22 novembre. Ces rencontres permettront aux membres de faire la promotion de leurs entreprises, d'échanger et de partager leurs idées sur l'importance d'acheter chez-nous. Ce nouveau concept se déroulera sous la forme d'un «5 à 7» avec une mini-conférence touchant le monde des af-

aires. Cette activité gratuite permettra aux participants de présenter leur entreprise respective.

Les «Rendez-vous d'affaires» seront sous la responsabilité d'un nouveau comité économique qui devra également prendre en charge la campagne d'achat chez-nous que la Chambre de commerce de l'Amiante entend lancer prochainement, à la suite de l'élaboration d'un plan de promotion. Incidemment, un son-

dage effectué au printemps dernier démontre que près de 60 pour cent de la population régionale fait des achats à l'extérieur, entre une et trois fois par année.

### Augmenter le membership

D'autre part, le comité de recrutement entend prendre les moyens pour atteindre l'objectif fixé l'an dernier, soit 500 membres. Cette augmentation du membership permet-

trait à l'organisme d'accroître sa visibilité et sa force dans le milieu de façon à lui permettre de jouer un rôle capital dans la promotion du développement économique régional.

Le territoire de la Chambre de commerce de l'Amiante couvre les villes de Black Lake, Pontbriand, Rivière-Blanche, Robertsonville, Sacré-Coeur-de-Marie, Ste-Anne-du-Lac, St-Méthode, Theford Mines et Theford Sud.



Jean-Yves Grenier

## Une aide fédérale de plus de 850 000 \$ a favorisé le démarrage de 50 nouvelles entreprises depuis avril 1988

Theford Mines (PS)

Depuis le 1er avril 1988, le programme fédéral de développement des collectivités (PDC) a favorisé la mise sur pied de plus de 50 nouvelles entreprises dans la région de l'Amiante qui ont investi environ 1,4 million \$ et créé quelque 100 emplois. C'est par l'entremise des programmes Création et expansion d'entreprise ainsi qu'Encouragement à l'activité indépendante que s'est concrétisé le développement de l'entrepreneuriat dans la région. Le gouvernement canadien, via Emploi et Immigration Canada, finance ces programmes.

Des 48 entreprises créées par le biais du programme Encouragement à l'activité indépendante, 44 sont encore en opération dont 17 qui ont plus de douze mois. Le ministère de l'Emploi et Immigration du Canada a engagé 542 880 \$ pour des investissements générés d'un peu plus de un million \$.


Dans le cas du programme de Création et expansion d'entreprise, les neuf entreprises créées sont toujours opérantes dont quatre qui ont plus de douze mois, grâce à une aide financière de plus de 315 000 \$.

Le président du Comité d'aide au développement des collectivités pour les régions de l'Amiante et de l'Erable, Renaud Morin, ne cache pas sa satisfaction au regard des statistiques en soutenant qu'il s'agit d'un remarquable résultat, à la mesure du dynamisme régional. Il se réjouit du fait

que les gens de la région aient appris à penser en termes d'esprit d'entreprise.

Les dirigeants de ces 50 nouvelles entreprises ont été honorés dans le cadre de la récente Semaine de la PME afin de promouvoir et stimuler l'entrepreneuriat, de démontrer que l'esprit de concertation existe dans la région et que les efforts de plusieurs organismes entraînent des résultats positifs.

**A STE-MARGUERITE DE LINGWICK**  
**DIMANCHE LE 5 NOVEMBRE**  
**A LA MAIRIE**  
**VOTEZ**  
**ROCK POULIN**

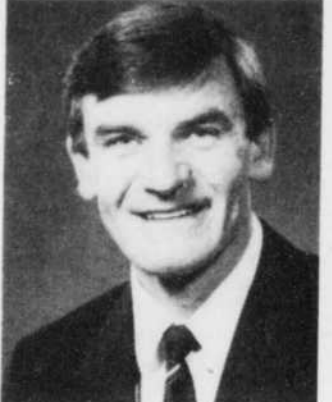


Homme d'affaires bien connu de la région, mes priorités seront l'amélioration du réseau routier de la municipalité, les finances et l'administration.

Jeunes ou âgés, francophones ou anglophones, je sollicite votre appui.

**ROCK POULIN**  7007

Elections municipales de **LENNOXVILLE**  
**MIKE SUDLOW**



Candidat pour le **SIEGE NO.4**

Consultation suivie de l'action vers l'amélioration de la qualité de vie.

**DIMANCHE LE 5 NOVEMBRE**  
**de 9 h 00 à 19 h 00**  
**A L'ECOLE ST-ANTOINE**

Annnonce autorisée et payée par le Comité de Michael Sudlow 6987X

**SUPER SAMEDI SEARS**

**RÉCLAME**

**UN JOUR**

**SAMEDI 4 NOV. 1989 ET BONS ACHATS HABITUELS**



### AMIANTE EN BREF

• 2 \$ au lieu de 1,50 \$

A compter du 6 novembre, il en coûtera 2 \$ au lieu de 1,50 \$ pour utiliser le stationnement du Centre hospitalier de la région de l'Amiante. Devant faire face à certains problèmes budgétaires, la direction de l'établissement a opté pour cette augmentation afin d'éviter à la population régionale d'encourir des coûts supérieurs et de subir des inconvénients importants par une diminution ou une fermeture de services, ce qui aurait obligé certains patients à suivre des traitements dans d'autres hôpitaux, à l'extérieur de la région. Il appert que la hausse permettra au Centre hospitalier régional de continuer à dispenser localement les mêmes services qu'auparavant.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler, A Secours Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

**SECOURS/AMITIÉ**

Poste d'écoute: 564-2323  
 Sans frais d'appel: Woodton

**LAC-MÉGANTIC RICHMOND ASBESTOS**

composez 0 et demandez Zenith 5-3860  
 À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

**Rabais 20% Présentoirs verts**

Rabais supplémentaires sur marchandise déjà réduite dans la section liquidation de nos rayons vêtements et accessoires mode. Excluant bagages et meubles pour bébé.

**SUPER! 129**

Culotte, bikini ou grande culotte pour femmes. Cotton, nylon, P.G.

**RABAIS 30% \*\***

Bas Phantom et Silks en stock. Ord. 2,75\$-6,50\$. Ch. 1,92\$-4,55\$

**RABAIS 40%**

Présentoirs rouges. Rabais supplémentaires sur articles déjà réduits de notre rayon vêtements et accessoires mode pour la famille. Excluant bagages et meubles pour bébé.

**RABAIS 33 1/3% \*\***

Complètes Sears, Tradition, Boulevard Club ou Talia. Couleurs automnales 1989. Tailles 36 à 46, court, moyen, long. Modèles variés. Les complètes Oatton ne sont pas inclus.

Complètes Sears **89<sup>99</sup>** Sears ord. 139,99\$  
 Complètes Boulevard Club **214<sup>99</sup>** Sears ord. 325\$  
 Complètes Tradition **169<sup>99</sup>** Sears ord. 295\$  
 Complètes Talia **239<sup>99</sup>** Sears ord. 360\$

**TENUES DE NEIGE POUR GARÇONS**

Modèles 2 pièces.

Modèle 7922. Tailles 4 à 6X. **59<sup>99</sup>** Sears ord. 79,99\$  
 Modèle 2922. Tailles 7 à 16. **69<sup>99</sup>** Sears ord. 89,99\$

**ABRI D'AUTO DÉMONTABLE**

Il vous servira de garage pour l'auto, la motoneige ou le yacht. S'installe facilement. Fini la corvée du déneigement! Vous en serez enchanté!

**RABAIS 50\$ SUR MODELE 10' X 19'6" (ENV.) 699\$** Ord. 749\$ ch. No 19163  
 (Autres dimensions également offertes)  
**MODELE ECONOMIQUE 10' X 19'6" (ENV.) 579\$** ch.

**RABAIS 40% \*\***

Tous les vestons sport de marques Sears, Tradition, Boulevard Club. Modèles en laine, mélange de laine, suédine ou velours côtelé. Couleurs automnales 1989. Tailles 36 à 46, court, moyen, long. Modèles variés. Les blazers marine de marques Sears, Tradition et Boulevard Club ne sont pas inclus.

Exemple: **59<sup>99</sup>** ch. Sears ord. 99,99\$

**Craftsman rien que 79<sup>99</sup>**

Scie sauteuse sans cordon de type pro. Course 5/8". No 23811. Sears ord. 109,99\$  
 Scie circulaire 7" avec lame à pointes au carbure. No 21070. Sears ord. 119,99\$  
 Scie sauteuse à moteur de puissance moyenne, 3000 courses/min. No 23290. Sears ord. 129,99\$  
 Outil rotatif pour poncer, aiguiser, polir. No 24897. Sears ord. 139,99\$  
 Toupie puissante 25 000 tr/min. à vide. No 24003. Sears ord. 159,99\$

**RIEN QUE 137\$**

Four à micro-ondes 0.4 pi. cu., puissance 450 watts! max. 226 486 908 LN. (Basé sur un fest avec 2 L d'eau. Électroménagers)

**MAINTENANT 149<sup>99</sup>**

Rabais 50%. Aspirateur vertical à 2 vitesses, rouleau batteur/brosseur. 206 430 305 LN. Aspirateurs

## OFFRES SPÉCIALES DE 9 H À 10 H

**3<sup>49</sup>** Ch. Après 10 h. 3,99\$

Assouplisseur de tissu Bounce® en feuilles. Boîte de 40. Parfumé ou non. Limite de 4 par client. Affaires d'or

**3<sup>49</sup>** Ch. Après 10 h. 3,99\$

Assouplisseur de tissu Snuggie® liquide. 2 litres plus 1 litre en prime. Venez vite! Limite de 4 par client. Affaires d'or

**1<sup>99</sup>** Ch. Après 10 h. 2,29\$

Feuilles d'aluminium Alcan®, 18" x 25". Idéal pour envelopper les restes de nourriture. Limite 6 par client. Affaires d'or

**1<sup>99</sup>** Ch. Après 10 h. 2,29\$

Détergent Sunlight® liquide pour lave-vaisselle. 1,25 L. Quelle propreté! Limite 6 par client. Affaires d'or

**2<sup>99</sup>** Ch. Après 10 h. 3,49\$

Détergent Sunlight® en poudre pour la lessive. 5 litres. Limite de 4 par client. Affaires d'or

**RABAIS 5\$**

Ens. de draps variés. 1, 2 pl., G 2 places. Ord. 17,99\$-36,99\$. Ens. 12,88\$-31,88\$

**RABAIS 15%**

S'applique à tous les articles à prix courant des rayons de mode pour hommes, femmes, enfants et d'accessoires. Sauf les montres Big, Bold and Beautiful, les fragrances et produits de beauté Prestige.

**PAIEMENT SANS FRAIS DE CREDIT JUSQU'EN MARS 1990**

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CREDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

**DERNIÈRE JOURNÉE!**

Cette offre s'applique à tout article de 200\$ et plus des rayons ameublement, gros électroménagers, électronique et revêtements de sol. Détails en magasin.

Cette offre de paiement différé est en vigueur jusqu'au samedi 4 novembre 1989 dans les magasins Sears, les bureaux de vente et tous les catalogues Sears en cours. Cette offre ne s'applique pas aux articles en liquidation.

Prix en vigueur le samedi 4 novembre 1989, dans la limite des stocks disponibles

**SEARS**

vous en avez pour votre argent...et plus

**NE MANQUEZ PAS NOTRE FOIRE DU TAPIS! RABAIS 60% \*\***

Grand choix de coupons de tapis à émettre en mousses ou pile. Formats variés. La sélection peut varier. Les prix sont à titre indicatif. S'applique à tous les articles dans le rayon.

**MISE AU POINT**

Dans notre circulaire «Super Samedi Sears» insérée dans La Tribune du 2 novembre 1989, veuillez noter qu'en page 1, le rabais 30-40% sur les sacs de couchage en stock s'applique aux modèles de marque HILLARY seulement. Les prix rég. 49,99\$ à 139,99\$ des planches à neige de la page 4 proviennent du catalogue de Noël 1988, et cela aurait dû être indiqué dans le texte.

Le peignoir à capuchon à 29,99\$ annoncé en page 7 est offert en BLANC seulement; le texte aurait se lire «Rabais 40\$ sur manteaux en mélange de laine pour hommes» au lieu de trench pour hommes. Toujours en page 7, les prix rég. 59,99\$-100\$ n'auraient pas dû paraître pour les vestes pour femmes, et les prix de vente doivent se lire 14,99\$ et 39,99\$. Les lampes en céramique annoncées à 12\$ en page 3 ne sont pas disponibles. Les chemises à manches longues à 5,99\$ pour garçons ainsi que la salopette à 9,99\$ pour tout-petits annoncées en page 6 ne seront pas disponibles pour cette vente.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

**SEARS** 6888

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.